

LE MAGAZINE SUR L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE INDIVIDUELLES DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE

CHOISIR

IA

POUR L'USAGE DES CONSEILLERS SEULEMENT

Automne | Hiver 2014-2015

LANCEMENT

SÉRIE À VIE

Pour un revenu garanti à vie

EN PROFONDEUR

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE
SÉRIE DU PROGRAMME
ÉPARGNE ET RETRAITE IAG

DOSSIER - NOS FONDS

LES SOLUTIONS GÉRÉES

ENTREVUE

Portrait d'une réussite



Pour toute
question,
Contactez-moi ▶

Yves Lavigne

Planificateur financier
Conseiller en sécurité financière
Assureur-vie agréé

☎ : 514.385.3369

✉ lavigne@assurezvotreavenir.com

★ www.assurezvotreavenir.com



Faire fructifier votre argent est un art.

Les produits et les services de l'Industrielle Alliance vous procureront la croissance et la sécurité financières que vous recherchez.

120

ANNÉES
D'EXISTENCE

102

MILLIARDS
D'ACTIF

25

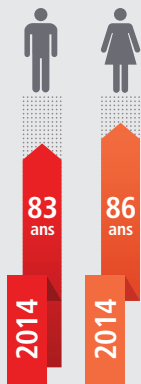
MILLE
REPRÉSENTANTS

4

MILLIONS
DE CLIENTS



Saviez-vous que ?

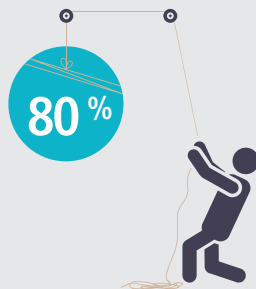


En hausse, l'**espérance de vie** à 65 ans est maintenant de **83 ans** chez les hommes et de **86 ans** chez les femmes¹.

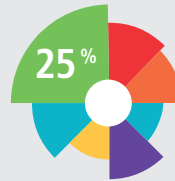
Au Canada, le nombre de **personnes âgées de 65 ans ou plus** devrait **doubler** dans les **25 prochaines années**².



Pour conserver son niveau de vie, le taux recommandé de **remplacement du revenu à la retraite** devrait désormais se situer à près de **80 %** du salaire³.



Près des **deux tiers des Canadiens** ne cotisent pas à un REER et les **cotisations inutilisées** devraient dépasser le **1 billion de dollars** d'ici 2018^{4,5}.

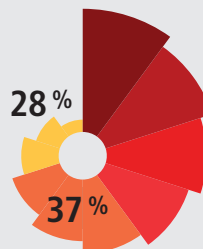


Près du **quart des Canadiens** compte sur la valeur de leur **maison** comme **première source de revenu de retraite**⁷.

72 % des futurs retraités ont peur de ne pas avoir assez d'argent à la retraite⁶.

89 % des Canadiens se fient aux **régimes de retraite gouvernementaux** pour leur revenu de retraite⁸.

Le **tiers des Canadiens** espère un **héritage** ou un **gain à la loterie** pour alimenter leur revenu de retraite⁸.



28 % des Canadiens prévoient **prendre leur retraite à 66 ans** et **37 %** croient qu'ils devront **travailler après 65 ans**⁷.

¹ Statistique Canada

² Langlois, Marie-Claude. « Le vieillissement de la population au Canada : impact et défis », Notes de la Colline, 28 mars 2012

³ Jolicoeur, Martin. « Combien vous faut-il pour votre retraite? », *Les Affaires*, 22 septembre 2012

⁴ « Plus de cotisations à des REER en 2012 », *ici.radio-canada.ca*, 25 mars 2014

⁵ Marotte, Bertrand. « Fewer Canadians plan to contribute to RRSPs, citing lack of funds », *The Globe and Mail*, 10 janvier 2014

⁶ « Les Canadiens sur la bonne voie pour la retraite? », *Conseiller.ca*, 3 février 2014

⁷ « 24% of Canadians relying on their homes for their retirement income », communiqué de presse de CBC/Radio-Canada, 19 février 2014

⁸ Nguyen, Linda (Canadian Press). « Almost 90% Canadians say they are counting on CPP for retirement, while a third hope to win the lottery », *National Post*, 30 janvier 2014

Profil de
l'entreprise

03

Éditorial Clément
Gignac

05

Découvrez la
nouvelle série
du Programme
Épargne et
Retraite IAG



06

Rappel du
Programme
Épargne et
Retraite IAG



17

Les bonnes
raisons
d'épargner
chez IA

20

Entrevue
Portrait
d'une réussite

21

Dossier
Nos fonds
Des solutions
gérées

22

Vos autres
outils de vente



28

SOMMAIRE

Données au 31 décembre 2013

Industrielle Alliance

PROFIL DE L'ENTREPRISE



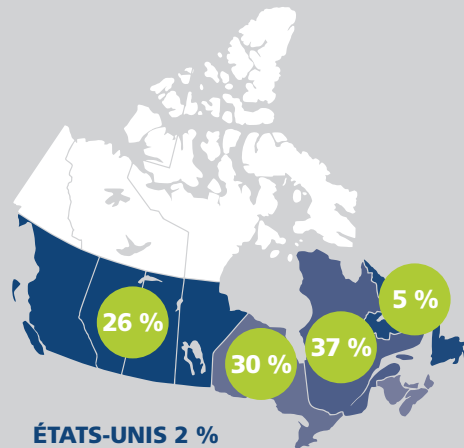
Plus de
25 000
représentants

Plus de
4 000 000
de clients

Plus de
4 500
employés

Répartition géographique des primes et dépôts

L'Industrielle Alliance exerce ses activités partout au Canada et se distingue par l'envergure et la diversité de ses réseaux de distribution, présents partout au pays. La société exerce également des activités aux États-Unis.



UNE ENTREPRISE TAILLÉE POUR LA PERFORMANCE

Durant l'année 2014, la 122^e de son histoire, l'Industrielle Alliance a franchi de nouveaux caps importants, au nombre desquels un actif sous gestion et sous administration de plus de 100 milliards de dollars. Depuis notre entrée à la Bourse, en 2000, notre titre a maintenu un taux de croissance annuel composé de 10 %. De plus, notre entreprise est désormais reconnue pour exceller autant dans le domaine de l'épargne que dans celui de l'assurance.

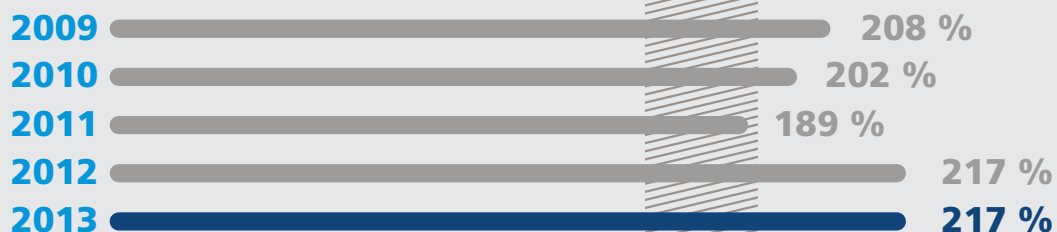
Au fil de notre évolution, un fait demeure : nos clients et nos réseaux de distribution constituent, encore et toujours, le cœur de nos préoccupations. Sachant que votre succès et le succès de l'entreprise sont indissociables, l'Industrielle Alliance est plus que jamais déterminée à demeurer votre partenaire de confiance.

A handwritten signature in black ink, reading 'Yvon Charest'.

Yvon Charest
Président et chef de la direction



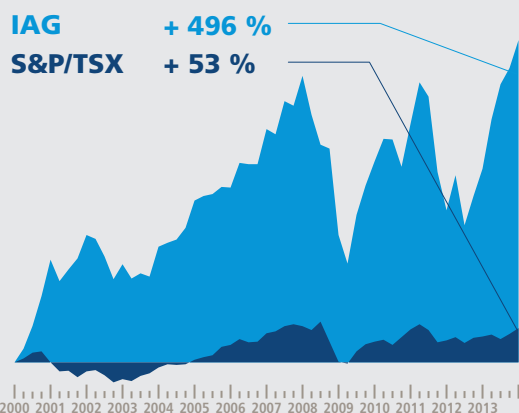
Ratio de solvabilité (%)



Supérieur à la fourchette cible
de 175 % à 200 %

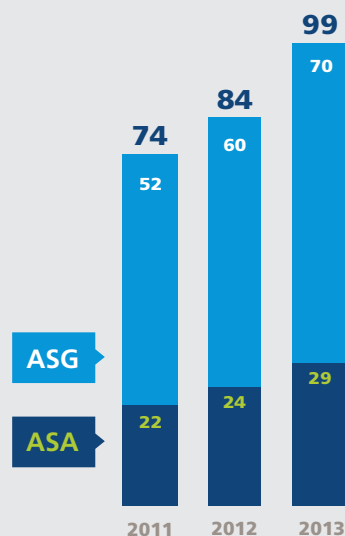
Performance du titre de l'Industrielle Alliance

Depuis le 3 février 2000, date de l'entrée en Bourse de l'Industrielle Alliance, le titre IAG a progressé de 496 %, comparativement à 53 % pour l'indice de référence S&P/TSX de la Bourse de Toronto.



Actif sous gestion et sous administration

(En milliards de dollars)



Notre rang dans l'industrie canadienne

4^e
Assurance individuelle

4^e
Fonds distincts

5^e
Épargne et retraite collectives

6^e
Assurance collective (Régimes d'employés)

LES TEMPS ONT CHANGÉ!



ÉDITORIAL

Force nous est d'admettre que l'on ne planifie plus notre retraite comme au temps de nos parents. Au début des années 1980, les taux d'intérêt sur les obligations à long terme et les dépôts garantis étaient très élevés (près de 10 %), de sorte qu'une personne âgée de 65 ans pouvait raisonnablement espérer vivre du fruit des intérêts de ses investissements sans prendre de grands risques ni même épuiser son capital. Un retraité qui désirait bénéficier de rendements d'intérêts annuels de 20 000 \$, par exemple, pouvait atteindre sa cible avec un capital de 200 000 \$. Aujourd'hui, les taux d'intérêt étant beaucoup plus faibles (on parle de 2 à 3 %), un retraité qui désire obtenir le même revenu d'intérêts a plutôt besoin d'un capital de l'ordre de un million de dollars!

De plus, on parle maintenant beaucoup du risque de longévité, c'est-à-dire du risque de survivre à ses épargnes. À l'époque, l'espérance de vie à 65 ans était d'à peine 19 ans pour les femmes et 14 ans pour les hommes (comparativement à 22 et 19 ans respectivement aujourd'hui).

Alors que les Canadiens planifiaient auparavant leur retraite en se souciant principalement de la phase d'accumulation (« Aurai-je suffisamment d'économies? »), un grand nombre de Canadiens qui approchent l'âge de la retraite se préoccupent aujourd'hui tout autant de la phase de « désaccumulation » (« De quelle façon vais-je toucher mon revenu de retraite? Comment m'assurer que je conserverai mon mode de vie? Pourrai-je satisfaire à un urgent besoin de liquidités? »).

« La planification de la retraite requiert donc maintenant plus de réflexion »

La planification de la retraite requiert donc maintenant plus de réflexion, principalement pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un régime à prestations déterminées. Un retraité qui dépend des prestations des régimes publics tels la Sécurité de la vieillesse et le Régime de rentes du Québec comme source principale de revenus risque de se retrouver sous le seuil de la pauvreté (24 000 \$ environ au Canada pour une personne seule) avant son décès, à moins d'être propriétaire d'une résidence dont le prêt hypothécaire est totalement remboursé ou de disposer d'au moins 200 000 \$ dans ses REER à l'âge de 65 ans.

Bref, on ne planifie plus sa retraite comme auparavant. Heureusement, il existe des solutions de placement et des produits de sécurité du revenu qui peuvent permettre aux jeunes retraités ou à ceux qui approchent de la retraite de contrer le risque de longévité et de profiter pleinement des longues années qu'ils ont devant eux. Une de ces solutions innovantes et qui offre beaucoup de flexibilité est présentée dans ce magazine. Une chose est certaine, il n'a jamais été aussi important d'être bien conseillé.

Clément Gignac
Vice-président principal
et économiste en chef

NOUVEAU

Série AVIE

Sécurité

Pouvoir
de choisir

Simplicité

**DÉCOUVREZ LA NOUVELLE SÉRIE
DU PROGRAMME ÉPARGNE ET RETRAITE IAG**

Série AVIE

Pour un revenu garanti à vie

- › Permet aux clients de faire croître leur épargne tout en bénéficiant d'une garantie unique qui protège leur revenu futur contre les replis du marché
- › Procure aux clients une source de revenu stable et garanti la vie durant, tout en leur permettant de conserver l'accès à leur capital
- › Assure la protection du patrimoine en cas de décès

Choix de fonds

Étape Épargne

Étape Revenu

10

solutions gérées (fonds Focus et fonds Sélection)

fonds Revenu maximal garanti AVIE

6

fonds de revenu

fonds Croissance et revenu garanti AVIE

9

fonds diversifiés

18

fonds hybrides composés à 75 % d'actions

3

fonds d'actions canadiennes

46

fonds de placement

2

fonds de revenu garanti à vie

Pour connaître les fonds offerts dans la série AVIE, veuillez consulter le document F13-1000, inséré à la fin du présent magazine.

	Étape Épargne	Étape Revenu
Garantie de revenu Investissements dans l'étape Épargne durant 10 ans ou plus	<p>Garantie de revenu minimum :</p> <p>100 % de toutes les primes investies depuis 10 ans ou + + 75 % de toutes les primes investies depuis de 10 ans } Taux de revenu minimum¹</p> <p>Taux de revenu minimum de 5 % à 65 ans</p>	<p>Revenu ÀVIE</p> <p>Le plus élevé entre : Garantie de revenu minimum ou Valeur marchande X taux de revenu courant²</p>
Garantie de revenu Aucun investissement dans l'étape Épargne durant 10 ans ou plus ou Investissements directement dans l'étape Revenu	Aucune garantie minimum ne s'applique	<p>Revenu ÀVIE</p> <p>Valeur marchande X taux de revenu courant²</p>
Garantie au décès	100 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série	100 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Garantie à l'échéance	75 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série	75 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Date d'échéance de la garantie	31 décembre de l'année où le crédientier atteint l'âge de 100 ans	31 décembre de l'année où le crédientier atteint l'âge de 100 ans

Âge maximum pour un premier investissement dans la série ÀVIE

Type de contrat	Étape Épargne	Étape Revenu
<ul style="list-style-type: none"> • Non enregistré/CELI • FERR/FRV provenant d'un autre FERR/FRV 	80 ans	90 ans
<ul style="list-style-type: none"> • REER/CRI/REER immobilisé • FERR/FRV provenant d'un REER/CRI/REER immobilisé 	71 ans	71 ans

Revalorisations

Type	Étape Épargne	Étape Revenu
Revenu garanti à vie	Ne s'applique pas	Automatiques tous les trois ans
Garantie au décès	Sur demande, une fois par année jusqu'à l'âge de 80 ans	Ne s'applique pas

¹ Le taux varie en fonction de l'âge auquel votre client commence à recevoir son revenu. La grille de taux de revenu minimum est fixe et incluse au contrat.

² Le taux de revenu courant est revu périodiquement et est établi en fonction de l'âge, du sexe et du niveau des taux d'intérêt. Après le début du versement, le revenu ne peut que varier à la hausse en cas de revalorisation.

Série AVIE

La série AVIE C'est quoi?

La série AVIE fait partie intégrante du Programme Épargne et Retraite IAG et elle comprend deux étapes : l'étape Épargne, qui permet à vos clients de faire croître leur épargne-retraite et de bénéficier d'une garantie de revenu unique tout en les protégeant contre les replis du marché; l'étape Revenu, qui propose à vos clients une source de revenu stable et garanti la vie durant, tout en leur permettant de conserver l'accès à la valeur marchande de leur investissement.

C'est pour qui?

La série AVIE s'adresse principalement à une clientèle âgée entre 50 ans et 75 ans qui cherche à garantir son niveau de revenu à la retraite ou qui recherche un revenu de retraite immédiat, stable et garanti à vie. Les clients suivants seront particulièrement intéressés par les avantages de la série AVIE :

- › Les clients qui ne bénéficient pas d'un fonds de pension;
- › La clientèle de certificats de placement à taux garanti;
- › La clientèle de fonds communs qui craint les risques de marché à l'approche de la retraite;
- › La clientèle de fonds distincts qui apprécie les avantages des garanties.



Les avantages de la série AVIE pour vos clients

La sécurité

- › d'obtenir un revenu stable et garanti à vie
- › d'avoir accès à la valeur marchande de leurs investissements
- › de bénéficier d'une garantie de revenu unique
- › de bénéficier de la protection de leur patrimoine en cas de décès

Le pouvoir de choisir

- › parmi une offre complète de 46 fonds à l'étape Épargne et de 2 fonds à l'étape Revenu*
- › le moment pour recevoir leur revenu de retraite
- › entre maximiser leur revenu garanti ou maximiser le potentiel de croissance tout en préservant leur capital
- › de recevoir leur revenu garanti tout en continuant d'épargner

Simplicité

- › de connaître à l'avance leur montant de revenu minimum garanti
- › de planifier leur revenu de retraite en deux étapes simples
- › d'épargner et d'obtenir leur revenu de retraite en vertu d'un seul et même contrat
- › d'investir dans des solutions gérées selon leur profil

*Pour connaître les fonds offerts dans la série AVIE, veuillez consulter le document F13-1000, inséré à la fin du présent magazine.



Série
AVIE

Pour un revenu
garanti à vie!

Gabrielle,
voyageuse et aventurière

La simplicité

Pour la simplicité de pouvoir retrouver toutes vos économies au même endroit et la certitude de vivre votre retraite de rêve, faites comme Gabrielle et **choisissez la série AVIE du Programme Épargne et Retraite IAG.**

Découvrez l'histoire de Gabrielle à la page 29 de votre magazine.



Ça fonctionne comment?

► Étape Épargne

L'étape Épargne est conçue pour permettre à vos clients d'accumuler et de faire fructifier leur épargne tout en bénéficiant d'une garantie unique qui protège leur revenu de retraite contre des baisses de marché. Grâce à cette garantie contractuelle, appelée **Garantie de revenu minimum¹**, ils sont assurés d'obtenir un revenu garanti à vie d'au moins :



Garantie de revenu minimum

100 % des dépôts effectués depuis 10 ans ou plus

+

75 % des dépôts effectués depuis moins de 10 ans

x Taux de revenu minimum

Le taux de revenu minimum varie en fonction de l'âge auquel votre client commence à recevoir son revenu.

Âge au début du versement du revenu	Taux de revenu minimum ²
50-54	3,5 %
55-59	4 %
60-64	4,5 %
65-69	5 %
70-74	5,5 %
75+	6 %

Exemple

Luc a 55 ans et il investit 100 000 \$ dans l'étape Épargne de la série AVIE. Il prévoit prendre sa retraite à 65 ans. Luc sait qu'il peut investir dans le marché et compter sur un revenu garanti à vie d'au moins 5 000 \$ par année (5 % x 100 000 \$) peu importe la valeur marchande de son investissement au moment de recevoir son revenu.

Les avantages client durant l'étape Épargne

- Pouvoir investir en toute tranquillité d'esprit dans une offre de 46 fonds comprenant 3 fonds composés à 100 % d'actions, grâce à la garantie de revenu minimum
- Bénéficier d'une protection du patrimoine de 100 % en cas de décès

¹ Pour que la garantie soit applicable, au moins un des dépôts doit avoir été effectué il y a 10 ans ou plus.

² La grille de taux de revenu minimum est fixe et incluse au contrat.

▶ Étape Revenu

Accessible à partir de l'âge de 50 ans et en effectuant un investissement initial de 25 000 \$ ou plus, l'étape Revenu procure à votre client un revenu garanti à vie. En choisissant parmi les deux fonds suivants, votre client peut choisir entre maximiser son revenu ou maximiser un potentiel de croissance tout en recevant son revenu :

Fonds Revenu maximal garanti AVIE

Composé à 100 % de titres à revenu fixe, ce fonds a pour objectif de maximiser le revenu.

Fonds Croissance et revenu garanti AVIE

Composé à 70 % de titres à revenu fixe et à 30 % d'actions, ce fonds a pour objectif de préserver le capital et de maximiser le potentiel de croissance.

Revalorisation automatique du revenu aux trois ans

Tous les trois ans, votre client bénéficie d'une revalorisation à la hausse de son revenu garanti à vie si le résultat du calcul suivant est supérieur à son revenu au moment du calcul :

Valeur marchande \times taux de revenu courant*

Investir dans l'étape Revenu après avoir accumulé dans l'étape Épargne

Au moment d'accéder à l'étape Revenu, votre client obtiendra le plus élevé des montants suivants :

- A** Garantie de revenu minimum
- B** Valeur marchande transférée à l'étape Revenu \times taux de revenu courant

Si le revenu calculé en **A** est supérieur au revenu calculé en **B**, la Garantie de revenu minimum s'applique et l'investissement est fait dans le fonds Revenu maximal garanti AVIE. Ainsi, à moins d'indication contraire de votre part, l'option la plus avantageuse pour votre client s'applique automatiquement quant au choix du fonds.

👁 Découvrez l'histoire de Luc aux pages 12 et 13.

* Le taux de revenu courant est revu périodiquement et est établi en fonction de l'âge, du sexe et du niveau des taux d'intérêt. Après le début du versement, le revenu ne peut que varier à la hausse en cas de revalorisation.

Investir dans l'étape Revenu sans passer par l'étape Épargne

Votre client peut investir directement dans l'étape Revenu sans avoir préalablement investi dans l'étape Épargne. La principale différence est que la Garantie de revenu minimum associée à l'étape Épargne ne s'applique pas. Le revenu de votre client est égal à :

Valeur marchande de l'investissement

\times

Taux de revenu courant du fonds choisi

👁 Découvrez l'histoire de Pierre aux pages 14 et 15.

Les avantages client durant l'étape Revenu

- › Bénéficier d'un revenu stable et garanti à vie
- › Choisir entre deux fonds en fonction de ses objectifs
- › Profiter d'une revalorisation automatique de son revenu tous les trois ans
- › Conserver l'accès à la valeur marchande de ses investissements
- › Protéger son patrimoine en cas de décès
- › Avoir la certitude que le retrait minimum FERR sera toujours respecté, même s'il est plus élevé que le revenu garanti à vie

Comment faire bénéficier mon client de la série AVIE?

- › Tout nouveau contrat PER IAG souscrit à compter du 24 novembre 2014 comprend la série AVIE.
- › Les clients qui ont souscrit un contrat avant le 24 novembre 2014 pourront se prévaloir de la nouvelle série AVIE en ouvrant un nouveau contrat PER IAG.

Pour plus d'information

Vous trouverez tous les détails se rapportant à la série AVIE dans le *Guide du produit Programme Épargne et Retraite IAG*, disponible dans le centre de documentation de l'extranet en saisissant les mots clés « guide per iag ». Vous trouverez tous les détails administratifs dans le *Guide de politiques et procédures – Administration, Épargne et retraite individuelles*, disponible également dans le centre de documentation de l'extranet en saisissant les mots clés « guide politiques ».

Luc, 55 ans

Luc est ébéniste et travailleur autonome. Après avoir consacré plusieurs années à son entreprise, il commence à songer à sa retraite, qu'il aimerait prendre d'ici une dizaine d'années, soit à l'âge de 65 ans.

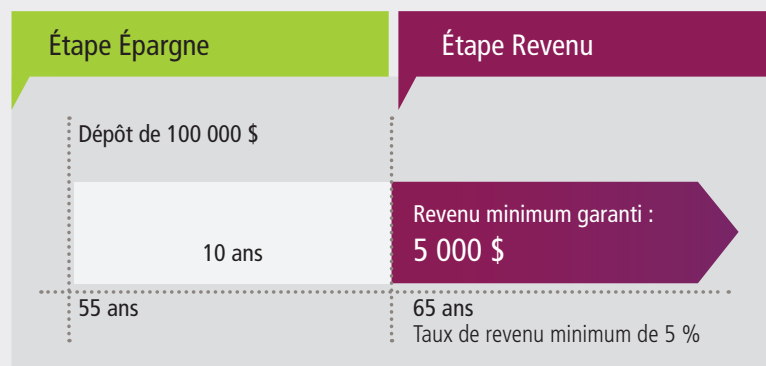
Luc a toujours opté pour la sécurité et a investi dans divers placements garantis. Il aimerait bien profiter des opportunités de marché pour atteindre ses objectifs de retraite, mais il est plus craintif depuis que des gens près de lui ont vécu une importante perte financière en 2008 et qu'ils ont dû reporter leur retraite de quelques années.

Voyons comment le conseiller financier de Luc peut l'aider à atteindre ses objectifs de retraite sans sacrifier la sécurité de son épargne en lui proposant d'investir dans l'étape Épargne de la série ÀVIE :

- › Luc a 100 000 \$ à déposer dans l'étape Épargne de la série ÀVIE;
- › Il a le pouvoir de choisir parmi 46 fonds pour investir :
 - › 10 solutions gérées (fonds Focus et fonds Sélection);
 - › 6 fonds de revenu;
 - › 9 fonds diversifiés;
 - › 18 fonds hybrides composés à 75 % d'actions;
 - › 3 fonds d'actions canadiennes.

En investissant 100 000 \$ dans l'étape Épargne de la série ÀVIE, Luc bénéficie :

- › d'un revenu minimum garanti à vie de 5 000 \$¹ dans 10 ans (protection unique contre les risques du marché);
- › du potentiel de croissance des fonds qu'il choisit :
 - › Fonds Diversifié IA
 - › Fonds Hybride Actions canadiennes (Leon Frazer)
 - › Fonds Sélection modéré;
- › de frais de gestion compétitifs pour préserver la valeur marchande;
- › d'une garantie au décès de 100 %.



Âge au début du versement du revenu	Taux de revenu minimum*
50-54	3,5 %
55-59	4 %
60-64	4,5 %
65-69	5 %
70-74	5,5 %
75+	6 %

¹ Établi en fonction du taux de revenu minimum de 5 % à l'âge de 65 ans.

* La grille de taux de revenu minimum est fixe et incluse au contrat. Pour que la garantie soit applicable, au moins un des dépôts doit avoir été effectué il y a 10 ans ou plus.



Voyons maintenant ce qui se passera dans 10 ans lorsque Luc sera prêt à recevoir son revenu garanti à vie :

Heureusement, les marchés auront généré de bons rendements et **la valeur marchande de l'investissement de Luc sera alors de 156 000 \$**. Dans le cas où les marchés auraient moins bien performé, Luc aurait toujours pu compter sur son revenu garanti à vie de 5 000 \$.

Luc a plusieurs options pour son revenu de retraite. Il peut acheter une rente, opter pour un contrat de fonds communs ou de fonds distincts, investir dans des placements à taux garanti ou... **recevoir un revenu garanti à vie** et avoir la possibilité de choisir entre deux fonds à l'étape Revenu de la série ÀVIE.

Fonds Revenu maximal garanti ÀVIE

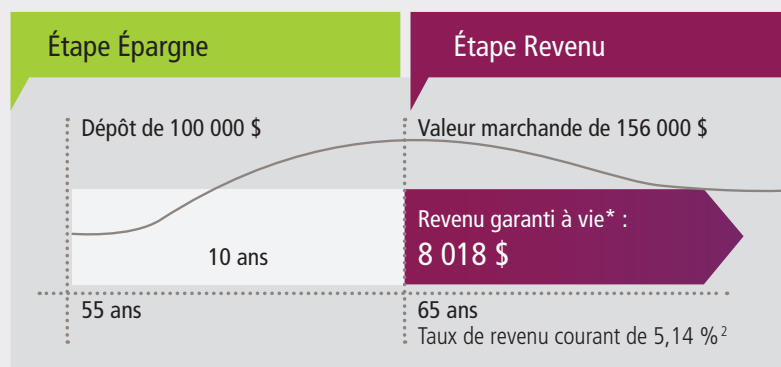
- › Ce fonds a pour objectif de **maximiser le revenu**;
- › Il est composé à 100 % de titres à revenu fixe et son taux de revenu courant est de **5,14 %²**.

Fonds Croissance et revenu garanti ÀVIE

- › Ce fonds a pour objectif de **préserver le capital et de maximiser le potentiel de croissance**;
- › Son taux de revenu courant est de **4,30 %²** et est composé à :
 - › 70 % du fonds Obligations IA;
 - › 15 % du S&P/TSX 60 (Canada);
 - › 10 % du S&P 500 (États-Unis);
 - › 5 % du MSCI - EAEO (mondial, excluant les États-Unis et le Canada).

Le choix de Luc

Luc veut maximiser son revenu. Il choisit donc le **fonds Revenu maximal garanti ÀVIE**, qui lui procurera un revenu garanti à vie de **8 018 \$**.



* Revalorisation automatique du revenu tous les 3 ans, à la date anniversaire du premier investissement dans l'étape Revenu.

²Taux de revenu au 1^{er} septembre 2014. Le taux de revenu courant est revu périodiquement et est établi en fonction de l'âge, du sexe et du niveau des taux d'intérêt. Après le début du versement, le revenu ne peut que varier à la hausse en cas de revalorisation.

Pierre, 65 ans

Architecte passionné, Pierre est propriétaire d'un cabinet privé depuis bientôt 35 ans. À titre de travailleur autonome, il a toujours pris soin d'épargner une partie de ses revenus afin de pouvoir s'assurer une retraite paisible. Ses épargnes totalisent aujourd'hui 200 000 \$ et Pierre est maintenant prêt à bénéficier de son revenu de retraite. Considérant le niveau des taux d'intérêt et la volatilité des marchés, il craint que ses épargnes soient à risque.

Voyons comment le conseiller financier de Pierre peut l'aider à obtenir le revenu de retraite qu'il désire sans sacrifier la sécurité de ses épargnes en lui proposant d'investir dans l'étape Revenu de la série ÀVIE :

- › Pierre a 200 000 \$ à déposer dans l'étape Revenu de la série ÀVIE;
- › Il cherche à maximiser le potentiel de croissance de son revenu;
- › Il aimerait continuer de profiter du potentiel de croissance des marchés et préserver son capital en cas de décès.

Pierre a le pouvoir de choisir entre deux fonds pour recevoir son revenu. Chaque fonds a ses propres objectifs.

Fonds Revenu maximal garanti ÀVIE

- › Ce fonds a pour objectif de **maximiser le revenu**;
- › Il est composé à 100 % de titres à revenu fixe et son taux de revenu courant pour un homme de 65 ans est de **5,14 %¹**.

Au taux de revenu courant de 5,14 %, Pierre pourrait avoir un revenu garanti à vie de 10 280 \$ pour le reste de sa vie avec le fonds Revenu maximal garanti ÀVIE.

Fonds Croissance et revenu garanti ÀVIE

- › Ce fonds a pour objectif de **préserver le capital et de maximiser le potentiel de croissance**;
- › Il est composé à :
 - › 70 % du fonds Obligations IA;
 - › 15 % du S&P/TSX 60 (Canada);
 - › 10 % du S&P 500 (États-Unis);
 - › 5 % du MSCI - EAEO (mondial, excluant les États-Unis et le Canada).
- › Son taux de revenu courant pour un homme de 65 ans est de **4,30 %¹**.

Au taux de revenu courant de 4,30 %, Pierre pourrait avoir un revenu garanti à vie de 8 600 \$ pour le reste de sa vie avec le fonds Croissance et revenu garanti ÀVIE.

¹ Taux de revenu au 1^{er} septembre 2014. Le taux de revenu courant est revu périodiquement et est établi en fonction de l'âge, du sexe et du niveau des taux d'intérêt. Après le début du versement, le revenu ne peut que varier à la hausse en cas de revalorisation.

Le choix de Pierre

Comme Pierre désire maximiser le potentiel de croissance de son revenu et préserver son capital en cas de décès, le **fonds Croissance et revenu garanti AVIE** est celui qui répond le mieux à ses objectifs.

En investissant 200 000 \$ dans le fonds Croissance et revenu garanti AVIE, Pierre bénéficie :

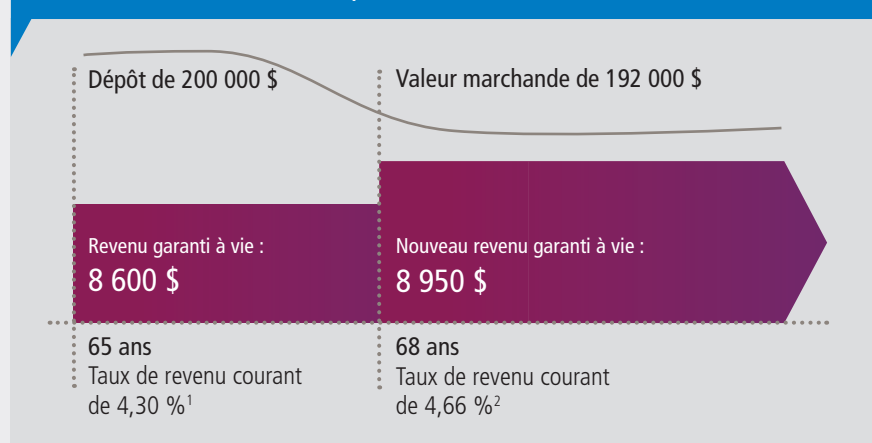
- › d'un revenu garanti à vie de 8 600 \$;
- › de la revalorisation automatique du revenu tous les trois ans, qui pourrait faire augmenter son revenu à la suite d'une appréciation de la valeur marchande de ses investissements;
- › de l'accès à sa valeur marchande;
- › d'une garantie au décès de 100 %.

Le revenu de Pierre trois ans plus tard

Projetons-nous trois ans plus tard et voyons comment le revenu de Pierre pourrait évoluer si les marchés généraient de bons rendements.

Pierre aurait déjà reçu 25 800 \$ en revenu et **la valeur marchande de ses investissements serait de 192 000 \$** en raison d'un rendement net de 3 %. Une revalorisation automatique, en utilisant un taux de revenu courant de 4,66 %², serait appliquée au revenu de Pierre et son revenu garanti à vie serait désormais de **8 950 \$**.

Revalorisation automatique du revenu tous les trois ans



²Taux de revenu hypothétique.



Série AVIE

Pour un revenu
garanti à vie!

Lise et Jacques,
propriétaires d'une
entreprise familiale

La sécurité

Pour la sécurité d'un revenu garanti à vie et la protection du patrimoine au décès, faites comme Lise et Jacques et **choisissez la série ÀVIE du Programme Épargne et Retraite IAG.**

Découvrez l'histoire de Lise et Jacques à la page 30 de votre magazine.



PROGRAMME ÉPARGNE ET RETRAITE IAG

L'équilibre parfait entre croissance et sécurité tout au long de la vie de l'épargnant



Série Classique 75/75

Pour une maximisation de la croissance du capital

- › Permet à vos clients de faire croître rapidement leur épargne grâce à des frais qui se comparent à ceux des fonds communs de placement
- › Permet de diversifier les investissements de vos clients et de tirer avantage des meilleures opportunités du marché grâce à un vaste choix de fonds
- › Procure une protection partielle de 75 % du capital en cas de décès

Choix de fonds

10	solutions gérées (fonds Focus et fonds Sélection)
7	fonds de revenu
9	fonds diversifiés
18	fonds hybrides composés à 75 % d'actions
11	fonds d'actions canadiennes
14	fonds d'actions américaines et internationales
5	fonds spécialisés

74 fonds d'investissement

Pour connaître les fonds offerts dans la série Classique 75/75, veuillez consulter le document F13-1000, inséré à la fin du présent magazine.

Garanties de la série Classique 75/75

Garantie au décès	75 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Garantie à l'échéance	75 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Date d'échéance de la garantie	31 décembre de l'année où le crédientier atteint l'âge de 100 ans



Âge maximum pour un premier investissement dans la série Classique 75/75

Type de contrat	Âge maximum
<ul style="list-style-type: none"> • Non enregistré/CELI • FERR/FRV provenant d'un autre FERR/FRV 	90 ans
<ul style="list-style-type: none"> • REER/CRI/REER immobilisé • FERR/FRV provenant d'un REER/CRI/REER immobilisé 	71 ans

PROGRAMME ÉPARGNE ET RETRAITE IAG

L'équilibre parfait entre croissance et sécurité tout au long de la vie de l'épargnant



Série 75/100

Pour la protection du patrimoine à un coût plus accessible

- › Répond aux besoins de protection du patrimoine de vos clients avec une garantie complète du capital en cas de décès
- › Favorise la croissance de l'épargne en donnant accès à plusieurs fonds d'investissement selon le profil unique de vos clients
- › Procure une protection partielle de 75 % du capital à l'échéance

Choix de fonds

10	solutions gérées (fonds Focus et fonds Sélection)
7	fonds de revenu
9	fonds diversifiés
18	fonds hybrides composés à 75 % d'actions
11	fonds d'actions canadiennes
14	fonds d'actions américaines et internationales

69 fonds d'investissement

Pour connaître les fonds offerts dans la série 75/100, veuillez consulter le document F13-1000, inséré à la fin du présent magazine.

Âge maximum pour un premier investissement dans la série 75/100

Type de contrat	Âge maximum
<ul style="list-style-type: none">• Non enregistré/CELI• FERR/FRV provenant d'un autre FERR/FRV	90 ans
<ul style="list-style-type: none">• REER/CRI/REER immobilisé• FERR/FRV provenant d'un REER/CRI/REER immobilisé	71 ans

Garanties de la série 75/100

Garantie au décès*	100 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Garantie à l'échéance	75 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Date d'échéance de la garantie	31 décembre de l'année où le crédientier atteint l'âge de 100 ans

* Revalorisation de la valeur minimale garantie (VMG) au décès : une fois par année, jusqu'à l'âge de 80 ans (sur demande).

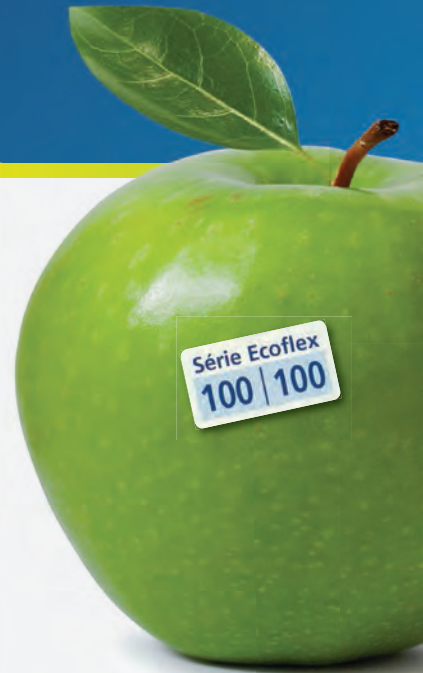
PROGRAMME ÉPARGNE ET RETRAITE IAG

L'équilibre parfait entre croissance et sécurité tout au long de la vie de l'épargnant



Série Ecoflex 100/100 Pour la sécurité complète du capital-retraite

- › Offre à vos clients la protection complète du capital au moment choisi et assure la protection du patrimoine en cas de décès
- › Permet à vos clients de conserver les rendements réalisés malgré une baisse éventuelle des marchés
- › Procure le meilleur des deux mondes en permettant à vos clients d'investir pleinement sur les marchés tout en bénéficiant de la meilleure protection pour leur épargne



Choix de fonds

- 10** solutions gérées (fonds Focus et fonds Sélection)
- 6** fonds de revenu
- 9** fonds diversifiés
- 18** fonds hybrides composés à 75 % d'actions
- 3** fonds d'actions canadiennes

46 fonds d'investissement

Pour connaître les fonds offerts dans la série Ecoflex 100/100, veuillez consulter le document F13-1000, inséré à la fin du présent magazine.

Garanties de la série Ecoflex 100/100

Garantie au décès*	100 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Garantie à l'échéance*	100 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Date d'échéance de la garantie	Entre le 60 ^e et le 71 ^e anniversaire de naissance du crédentier et au moins 15 ans après la date d'investissement initial dans la série

* Revalorisation de la valeur minimale garantie (VMG)

- À l'échéance et au décès : jusqu'à 4 fois par année (sur demande), et ce, jusqu'à 15 ans avant la date d'échéance de la garantie;
- Par la suite : revalorisation de la VMG au décès une fois par année, jusqu'à l'âge de 80 ans (sur demande).

Âge maximum pour un premier investissement dans la série 100/100

Type de contrat	Âge maximum
<ul style="list-style-type: none"> • Non enregistré/CELI • FERR/FRV provenant d'un autre FERR/FRV 	90 ans
<ul style="list-style-type: none"> • REER/CRI/REER immobilisé • FERR/FRV provenant d'un REER/CRI/REER immobilisé 	71 ans

VOS CLIENTS ONT **PLUSIEURS BONNES RAISONS** D'ÉPARGNER CHEZ NOUS!

Ils font fructifier leur épargne en toute quiétude.

- › Ils profitent du potentiel de croissance des marchés tout en bénéficiant d'une protection de leur épargne au moment choisi ou en cas de décès;
- › Ils peuvent conserver les gains réalisés malgré une baisse des marchés;
- › Ils évitent les frais d'homologation au décès et leurs héritiers profitent d'un versement rapide et confidentiel;
- › Ils assurent leur sécurité financière personnelle s'ils sont professionnels ou entrepreneurs grâce la protection contre les créanciers (selon la province de résidence).

Ils confient leur épargne à une entreprise centenaire qui bénéficie d'une excellente solidité financière.

Ils choisissent les fonds d'investissement qui leur conviennent.

- › Ils profitent de l'expertise de nos gestionnaires primés;
- › Ils bénéficient d'une gestion simplifiée de leurs investissements grâce à nos solutions gérées.

Ils ont une vue consolidée de leur situation financière.

- › Ils épargnent et reçoivent un revenu en vertu d'un seul et même contrat.

Le calcul des montants imposables est grandement simplifié.

- › Vos clients n'ont pas à retracer l'historique de leurs transactions ni à calculer les montants imposables.

PORTRAIT D'UNE RÉUSSITE

Il œuvre dans le domaine depuis 35 ans et il n'hésite pas à parler épargne avec ses clients. **Alain Beaulac veille ainsi sur un portefeuille de placements de 30 millions de dollars.** Nous l'avons rencontré à son bureau de l'agence Laval Rive-Nord et avons cherché à connaître les secrets de sa réussite.



Quelles sont les qualités essentielles pour réussir dans ce domaine?

Premièrement, il faut être très travaillant. Il n'y a que dans le dictionnaire que « succès » vient avant « travail ». Personnellement, j'ai beaucoup d'empathie et d'écoute et je ne calcule jamais mon temps. Les gens ne doivent pas sentir que vous êtes là seulement pour faire une commission et que vous avez juste hâte de vous sauver. Je montre au client que j'apprécie sa clientèle et que je suis prêt à donner tout ce que je peux pour bien le servir. Je ne calcule jamais la commission que ça peut me donner. Pour moi, ce n'est pas important que le client soit riche ou pauvre. Je donne la même qualité de service à tous.

Quels conseils donneriez-vous aux représentants qui hésitent à se lancer dans la vente de produits d'épargne?

On n'a pas vraiment le choix de penser à l'épargne. Le jeune qui commence dans l'assurance vie ne doit pas oublier que si le client vit longtemps, il lui faudra de l'argent pour vivre quand il sera à la retraite. Il faut comprendre aussi que sur l'en-vigueur de fonds, on a une commission de service qui entre tous les mois. En assurance vie, vous avez des commissions pendant un maximum de dix ans. Vous devez toujours aller chercher de nouveaux contrats. L'en-vigueur des placements permet de respirer un peu et ça vous donne du temps à mettre sur vos dossiers d'assurance vie. Aussi, il est important de mentionner aux clients que nous pouvons rendre leur argent insaisissable grâce une désignation appropriée de bénéficiaire, surtout pour les gens en affaires.

Comment abordez-vous le sujet de l'épargne avec vos clients?

J'aime commencer jeune avec le client. Je lui fais prendre des REER et je pense beaucoup à lui faire assurer ses parents. Quand une personne de 80 ans décède, son enfant de 55 ans se retrouve avec de la liquidité non imposable avant la retraite. On ne parle pas beaucoup de cette stratégie, mais c'est très important. Personnellement, j'ai déjà touché la prestation de décès de mon père. Donc là, on a du REER et du liquide. Si j'ai besoin de toucher des sommes plus tard, je peux faire une combinaison des deux pour ne pas payer trop d'impôt. Ceux qui ont encore des dettes peuvent les régler et des clients sans dettes c'est plus facile pour l'épargne.

À quelle fréquence faites-vous des suivis avec vos clients?

Avant le temps des REER, il est important d'entrer en contact avec les clients. Il faut idéalement entrer en contact avec nos clients au moins deux fois par année.

Comment arrivez-vous à bâtir un lien de confiance et à fidéliser vos clients?

Je ne tiens pas compte de mon temps. Quand je vais voir mes clients, je prends le temps de regarder leurs besoins, de les écouter et de régler le problème qu'ils ont à régler. Si le client sent que vous l'aimez et que vous l'appréciez, il va rester plus longtemps avec vous. Aussi, quand j'ai commencé dans ce domaine, on m'a dit d'envoyer des cartes de fête à mes clients. Peu importe le nombre de clients et les frais de poste, il y a toujours une carte de fête qui entre chez mes clients et aussi des calendriers de bureau avec ma photo. Pour moi, c'est une question de garder le lien avec mon client.

Comment gérez-vous les situations de crise avec certains clients en périodes de marché baissier?

On semble dénigrer les garanties des fonds distincts à cause des frais, mais les clients, en vieillissant, ont besoin de plus de sécurité. Les garanties des fonds distincts nous facilitent les choses parce que le client est beaucoup moins inquiet, sachant qu'on a cristallisé ses gains. Il sait qu'à l'échéance il n'aura jamais moins que ce montant. Les portefeuilles de nos clients doivent être suffisamment diversifiés. Le client qui a une diversification appropriée peut passer à travers le temps sans devoir modifier son portefeuille. Une fois que c'est bien compris, on s'en sort très bien quand les marchés tombent.

Quels moyens utilisez-vous pour conserver la gestion des actifs de vos clients après leur décès?

Il faut entretenir le lien avec les enfants. Le fait pour le jeune d'assurer les parents, ça crée un gros lien. Le jeune qui paie pour l'assurance vie de ses parents ne rachètera jamais son contrat. Lors du décès d'un client, c'est important de se déplacer pour livrer le chèque et il ne faut pas être mal à l'aise de leur parler de placer l'argent parce que c'est un service à leur rendre.

Pourquoi choisissez-vous IA?

La taille de la compagnie est importante et elle est très bien gérée. J'ai beaucoup de respect pour les gens qui sont à la tête de cette compagnie et je crois que dans l'industrie québécoise nous sommes très bien vus. Nous avons de très bons produits et de très bons fonds. Il ne faut toutefois pas oublier que les gens n'achètent pas seulement des fonds, mais également le service qu'on leur donne. Je trouve aussi que l'acquisition de Clément Gignac est fantastique parce que ça donne une bonne notoriété, particulièrement auprès de nos clients fortunés. Quand on dit aux gens que notre fonds Diversifié est supervisé par Clément, ça les rend beaucoup plus confiants.

Les fonds SÉLECTION

Conçus pour simplifier la vie de vos clients

Diversification • Stratégie • Sécurité • Simplicité



Les fonds SÉLECTION, c'est :

- › Une famille de 5 portefeuilles, composés de fonds sous-jacents sélectionnés pour **l'expertise de leurs gestionnaires** et **pour optimiser la diversification**.
- › Des portefeuilles qui offrent une **répartition stratégique unique** à chaque profil d'investisseur.
- › Des portefeuilles qui offrent une **gestion active** de la répartition de l'actif, du rééquilibrage et du choix des fonds, un type de gestion qui permet de **saisir les possibilités de marché** tout en **contrôlant le risque**.
- › Une solution de placement qui **n'exige aucune intervention de la part du conseiller**

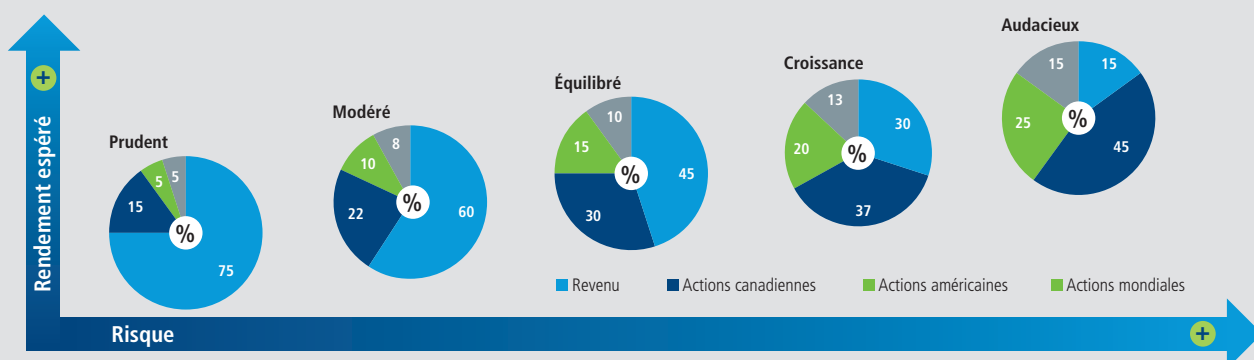
Une gestion rigoureuse

Le comité de gestion, **dirigé par Clément Gignac**, vice-président principal et économiste en chef, bénéficie de la flexibilité voulue pour dévier de la répartition cible de chaque classe d'actif de plus ou moins 10 %.

Le profil d'investisseur doit toutefois être respecté **en tout temps**.

Le comité assure également un **suivi constant** des portefeuilles et des gestionnaires des fonds sous-jacents.

Choisissez le fonds SÉLECTION qui convient au profil d'investisseur de votre client.



Fonds sous-jacents	Gestionnaire	Prudent	Modéré	Équilibré	Croissance	Audacieux
Obligations	Industrielle Alliance	60,0 %	45,0 %	30,0 %	20,0 %	10,0 %
Stratégie d'obligations de sociétés	IA Clarington	15,0 %	15,0 %	15,0 %	10,0 %	5,0 %
Revenu fixe		75,0 %	60,0 %	45,0 %	30,0 %	15,0 %
Actions canadiennes (Leon Frazer)*	Leon Frazer & Associés	6,3 %	8,8 %	11,3 %	13,8 %	15 %
Dividendes croissance	Industrielle Alliance	6,3 %	8,8 %	11,3 %	13,8 %	15 %
Actions canadiennes à petite cap. (QV)	QV Investors	2,5 %	5,0 %	7,5 %	10,0 %	15 %
Actions canadiennes		15,0 %	22,5 %	30,0 %	37,5 %	45,0 %
Actions américaines (Sarbit)	Sarbit Advisory Services	2,5 %	5,0 %	7,5 %	10,0 %	12,5 %
Actions américaines	Industrielle Alliance	2,5 %	5,0 %	7,5 %	10,0 %	12,5 %
Actions américaines		5,0 %	10,0 %	15,0 %	20,0 %	25,0 %
Opportunités mondiales (Radin)	Radin Capital Partners	5,0 %	7,5 %	10,0 %	12,5 %	15,0 %
Actions mondiales		5,0 %	7,5 %	10,0 %	12,5 %	15,0 %

*Nom du fonds sous-jacent : **Actions canadiennes modéré**

Les fonds SÉLECTION



PARMI NOS GESTIONNAIRES DE FONDS

DAN BASTASIC MBA, CFA Placements IA Clarington

Dan Bastasic est le gestionnaire de portefeuilles principal des fonds stratégiques d'IA Clarington. Ses domaines d'expertise sont les actions à revenu et les titres à revenu fixe ainsi que les obligations à rendement élevé et les obligations de sociétés. Il utilise une méthode ascendante orientée sur la valeur, reposant sur un processus en cinq étapes et analyse ses placements en actions et en titres à revenu fixe en suivant la même approche. Il fait régulièrement le suivi et l'optimisation de son portefeuille de placements pour saisir les occasions à venir en considérant les perspectives des marchés sur douze mois. Après plus de 15 ans dans le monde de l'investissement, monsieur Bastasic gère aujourd'hui plusieurs fonds communs de placement, dont les actifs sous gestion totalisent au-delà de 3 milliards de dollars. Monsieur Bastasic est un gestionnaire primé par les Lipper Awards.



DOUGLAS KEE CFA Leon Frazer & Associés

Leon Frazer suit une stratégie de placement disciplinée qui fait une large place aux entreprises de bonne qualité qui versent des dividendes. L'équipe de gestion sélectionne des entreprises qui présentent un très bon historique de dividendes croissants, soutenus par des profits et des flux de trésorerie en progression. Elle se porte acquéreur de titres de ces entreprises à bon prix. Il en résulte un portefeuille concentré sur les industries qui sont la base de l'économie canadienne, avec une bonne part de la répartition allant vers les secteurs de l'énergie, de la finance, des services aux collectivités et des télécommunications. Monsieur Kee œuvre dans le monde de la gestion des placements depuis plus de 40 ans. Il est chef de la direction et gestionnaire de portefeuilles. Monsieur Kee a auparavant effectué des recherches en placement dans les secteurs de la finance, de l'industrie, des pipelines et des services aux collectivités. Il a également été responsable de la gestion de capitaux pour le compte de particuliers bien nantis, de fondations, de régimes de retraite et de fonds communs de placement. Son expertise réside dans les actions canadiennes.



IAN COOKE CFA QV Investors

Ian Cooke œuvre dans l'industrie des placements depuis plus de 10 ans. Il est actuellement vice-président et responsable en chef des actions canadiennes chez QV Investors, où il est responsable de l'analyse des entreprises et agit à titre de cogestionnaire pour les portefeuilles de titres de sociétés à petite, moyenne et grande capitalisation. Monsieur Cooke maintient qu'une sélection minutieuse de titres est profitable. Il préfère investir dans des entreprises qui présentent des possibilités de croissance, qui génèrent de bons rendements du capital et dont les titres se négocient à des prix raisonnables, inférieurs à ceux du marché dans son ensemble.

Les fonds FOCUS

Conçus pour simplifier la vie de vos clients

Diversification • Stratégie • Sécurité • Simplicité



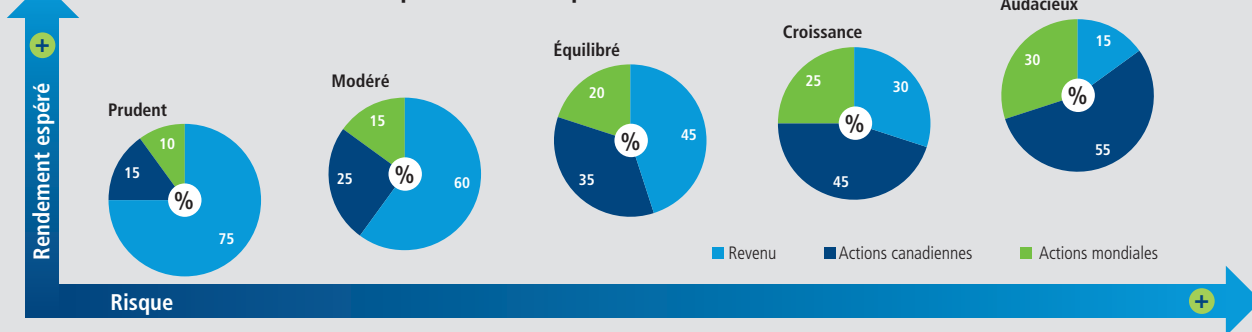
Les fonds FOCUS, c'est :

- › Une famille de 5 fonds composés de sous-fonds qui possèdent une répartition d'actif et un profil de risque en accord avec chacun des profils d'investisseur
- › L'accès à une approche multigestion (différents styles de gestion) et à plusieurs gestionnaires de renom, ce qui permet d'optimiser la diversification
- › Une diversification géographique qui permet de tirer profit des marchés étrangers

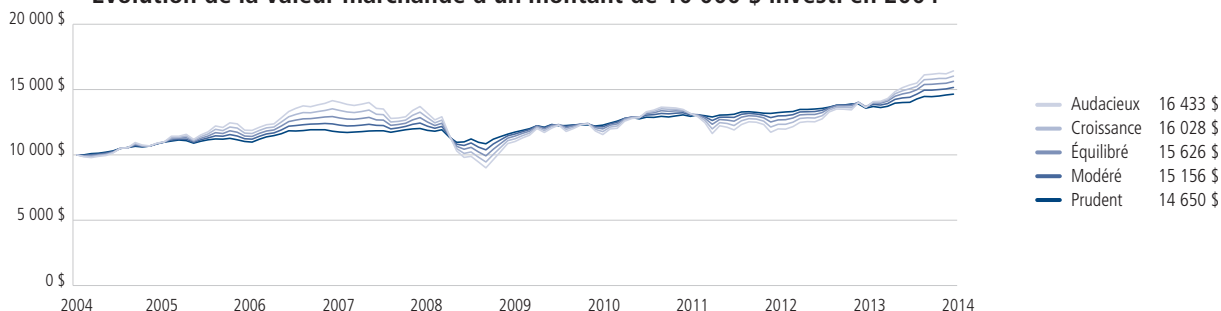
Pourquoi choisir les fonds Focus?

- › Pour simplifier le choix des investisseurs (choix d'un seul fonds selon votre profil)
- › Parce que les fonds Focus sont gérés de façon à maximiser le rendement de votre portefeuille tout en conservant un degré de risque conforme à votre profil d'épargnant
- › Parce que les fonds Focus sont rééquilibrés tous les mois afin de respecter en tout temps votre tolérance au risque

Choisissez le fonds Focus qui convient au profil d'investisseur de votre client.



Évolution de la valeur marchande d'un montant de 10 000 \$ investi en 2004



Fonds sous-jacents	Gestionnaire	Prudent	Modéré	Équilibré	Croissance	Audacieux
Obligations	Industrielle Alliance	75,0 %	60,0 %	45,0 %	30,0 %	15,0 %
Revenu fixe		75,0 %	60,0 %	45,0 %	30,0 %	15,0 %
Actions canadiennes - valeur	Industrielle Alliance	5,0 %	8,3 %	11,7 %	15,0 %	18,3 %
Fonds Valeur du Canada	Fonds Dynamique	5,0 %	8,3 %	11,7 %	15,0 %	18,3 %
Actions canadiennes	Taylor AM	5,0 %	8,3 %	11,7 %	15,0 %	18,3 %
Actions canadiennes		15,0 %	25,0 %	35,0 %	45,0 %	55,0 %
Actions mondiales	Templeton	4,0 %	6,0 %	8,0 %	10,0 %	12,0 %
Actions mondiales	Industrielle Alliance	4,0 %	6,0 %	8,0 %	10,0 %	12,0 %
Actions mondiales petite cap.	Deutsche AWM	2,0 %	3,0 %	4,0 %	5,0 %	6,0 %
Actions mondiales		10,0 %	15,0 %	20,0 %	25,0 %	30,0 %

Les fonds FOCUS



PARMI NOS GESTIONNAIRES DE FONDS

DAVID TAYLOR CFA, MBA Taylor Asset Management

Au cours de ses 25 années dans l'industrie des placements, David Taylor a vu son travail récompensé par plusieurs des plus grandes distinctions, entre autres par le prix Canadian Investment Award for Canadian Equity Fund of the Year et 15 prix Lipper (Lipper Awards) dans les catégories d'actions canadiennes et de fonds équilibrés. Monsieur Taylor est reconnu comme l'un des principaux gestionnaires de portefeuilles d'actions au Canada. Son style de gestion rigoureux, axé sur la valeur, guide chacune de ses décisions et de ses choix d'investissement. Son processus d'investissement consiste en une recherche intensive qui cible particulièrement les titres sous-évalués, intrinsèquement sensibles au risque. Le principal objectif de monsieur Taylor est de générer à long terme des rendements qui se situent dans les plus hauts quartiles avec un ratio risque-rendement optimal.



PETER M. MOESCHTER MBA, CFA Placements Franklin Templeton

Franklin Templeton dispose de spécialistes en placement partout dans le monde et est reconnue comme un leader en matière de gestion de placements internationaux. La société soutient que pour vraiment bénéficier des avantages à long terme qu'offrent les placements en actions, il faut tirer profit de la diversification géographique internationale. Peter M. Moeschter, gestionnaire de portefeuilles, a commencé à œuvrer dans l'industrie des services financiers en 1992 et est actuellement chef de l'équipe du secteur des services aux collectivités mondiaux. Monsieur Moeschter favorise une approche ascendante qui mise avant tout sur la valeur et la patience. Il recherche des titres qui sont sous-évalués par les marchés et qui présentent un fort potentiel de croissance.



CECILIA MO MBA Fonds Dynamique

Comptant près de 20 ans d'expérience dans l'industrie des placements, Cecilia Mo est une gestionnaire de portefeuilles récipiendaire d'un prix Award (Lipper Award) dont l'expertise se situe dans les actions nord-américaines et l'investissement fondé sur les valeurs fondamentales. Elle vise avant tout à générer des rendements solides sur base continue tout en assurant une protection contre les risques de baisses des marchés. Alors qu'elle cherche à évaluer la croissance à long terme d'une entreprise dans le macroenvironnement actuel, madame Mo a recours à une approche ascendante stricte et appliquée, axée sur les données fondamentales. Elle repère généralement des entreprises dotées de solides données fondamentales, mais qui sont mal perçues par le marché.

Les fonds DIVERSIFIÉS

Conçus pour simplifier la vie de vos clients

Diversification • Stratégie • Sécurité • Simplicité



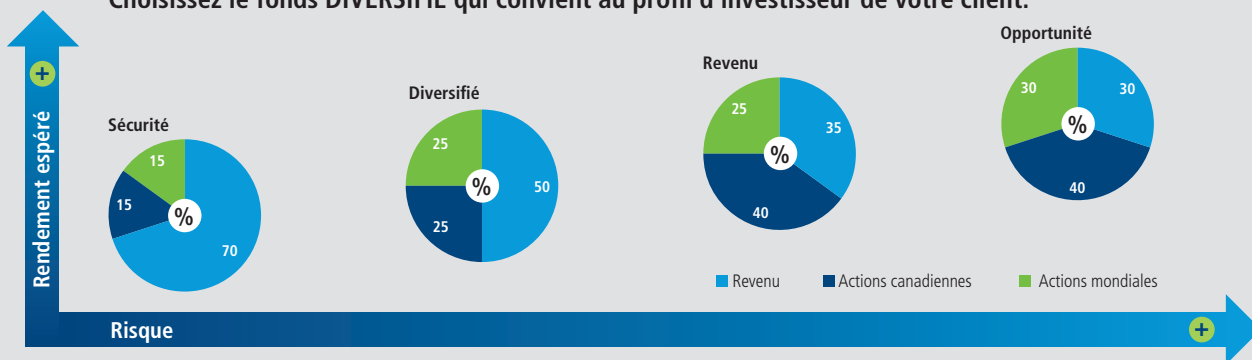
Les fonds DIVERSIFIÉS, c'est :

- › Une famille de 4 fonds diversifiés, gérés par l'Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., la filiale de gestion de placements du groupe IA
- › Une équipe de professionnels qui s'occupent quotidiennement des décisions de placement
- › Une répartition entre les différentes classes d'actif, en accord avec le profil d'investisseur du client, qui prend en compte le contexte économique et la situation des marchés
- › Une diversification géographique qui permet de tirer profit des marchés étrangers

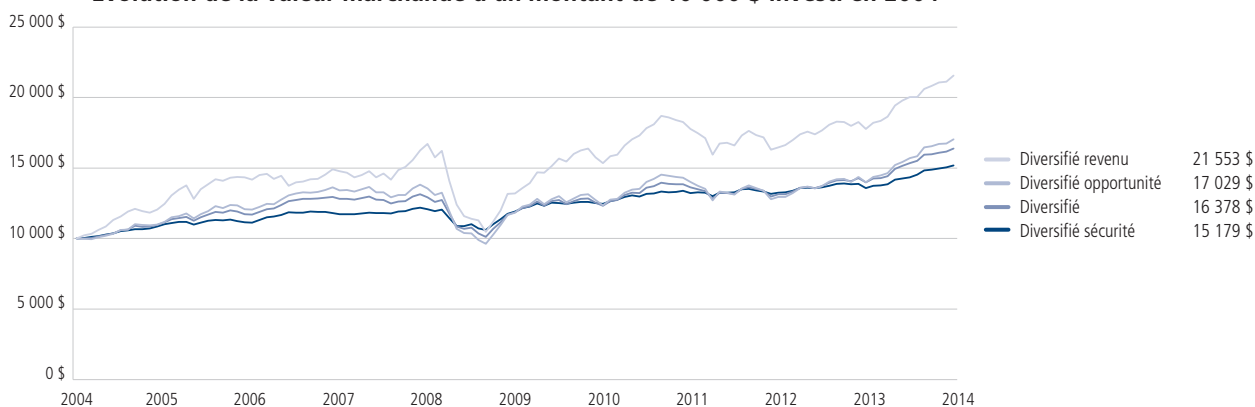
Pourquoi choisir les fonds diversifiés ?

- › Parce qu'un stratège détermine la répartition entre les classes d'actif en fonction des prévisions économiques et des marchés
- › Parce que les choix de placements sont effectués par des experts, chacun étant spécialisé dans une classe d'actif
- › Parce que les gestionnaires de portefeuilles partagent leur vision en ce qui a trait à l'économie et aux marchés, ce qui donne lieu à une approche intégrée qui se reflète dans plusieurs classes d'actif

Choisissez le fonds DIVERSIFIÉ qui convient au profil d'investisseur de votre client.



Évolution de la valeur marchande d'un montant de 10 000 \$ investi en 2004



Les 10 principaux titres

Fonds Industrielle Alliance Dividendes	15,69 %	Fonds Industrielle Alliance Actions internationales	6,31 %
Fonds Industrielle Alliance Actions 100 % canadiennes - valeur	15,02 %	Banque Royale du Canada	1,26 %
Fonds IA Clarington américain dividendes croissance, série I	11,45 %	Banque de Nouvelle-Écosse	1,14 %
Fonds Industrielle Alliance Actions américaines	8,87 %	La Banque Toronto-Dominion	1,11 %
Fonds Industrielle Alliance Obligations court terme	7,05 %	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	0,79 %

Les fonds DIVERSIFIÉS



PARMI NOS GESTIONNAIRES DE FONDS

CLÉMENT GIGNAC M. SC. ÉCON.

**Vice-président principal et économiste en chef
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers**

Clément Gignac possède au-delà d'une trentaine d'années d'expérience dans le domaine financier. Il a occupé plusieurs postes importants tout au cours de ces années, dont celui de vice-président, économiste en chef, stratège et membre du comité de la gestion des risques à la Banque Nationale du Canada. En plus d'avoir contribué au monde politique à titre de député et de ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Gignac a également agi à titre de conseiller spécial auprès du ministre fédéral des Finances au cours de la crise financière de 2008-2009 et représenté officiellement le Canada dans l'un des groupes de travail du G-20. En 2011, le prestigieux Forum économique mondial, établi à Genève, lui a demandé de présider le comité sur la compétitivité, dans lequel il demeure toujours impliqué.

En novembre 2012, monsieur Gignac s'est joint à l'Industrielle Alliance à titre de vice-président principal et économiste en chef. À titre de président du comité d'allocation d'actifs, il travaille en étroite collaboration avec les gestionnaires de portefeuilles de l'Industrielle Alliance dans l'élaboration de stratégies de répartition d'actifs pour les fonds de placement individuels. En tant que gestionnaire, il est responsable de la gestion de plus de 3 milliards de dollars d'actifs pour IA Gestion de placements (IAGP). Monsieur Gignac est impliqué dans la gestion des fonds suivants :

- › Diversifié
- › Diversifié revenu
- › Diversifié opportunité
- › Diversifié sécurité
- › Fonds Sélection



MARC GAGNON MBA, CFA

**Gestionnaire de portefeuilles, actions canadiennes
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers**

Marc Gagnon possède 22 années d'expérience dans l'industrie des valeurs mobilières. Il se spécialise dans la gestion de portefeuilles d'actions canadiennes de toutes capitalisations, y compris de capitalisations plus modestes. Dans le cadre de son processus de gestion, monsieur Gagnon applique un modèle exclusif d'analyse des flux monétaires et tire parti des occasions à court terme offertes par le marché pour renforcer ou réduire ses positions. Monsieur Gagnon travaille au sein de l'Industrielle Alliance depuis 1998 et est responsable de la gestion de plus de 1 milliard de dollars d'actifs. Il est entre autres impliqué dans la gestion des fonds suivants :

- › Actions canadiennes – entreprises dominantes
- › Actions canadiennes – croissance
- › Revenu immobilier
- › Diversifié
- › Diversifié revenu



CHRISTIAN POULIOT MBA, CFA

**Gestionnaire principal, titres à revenu fixe
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers**

Christian Pouliot est gestionnaire principal pour les fonds de revenu fixe à l'Industrielle Alliance. Il possède plus de 15 ans d'expérience dans le domaine des placements. Avant de rejoindre les rangs de l'Industrielle Alliance, en 2008, monsieur Pouliot a notamment travaillé au ministère des Finances du Québec à titre d'analyste financier pour les marchés obligataires canadiens et étrangers et à titre d'arbitragiste du marché obligataire pour le Fonds d'amortissement. À titre de spécialiste en titres obligataires, monsieur Pouliot coordonne les efforts d'une équipe de plusieurs gestionnaires et analystes de titres à revenu fixe dont les mandats excèdent 5 milliards de dollars d'actifs. Il est notamment impliqué dans la gestion des fonds suivants :

- › Marché monétaire
- › Obligations court terme
- › Obligations
- › Obligations rendement réel
- › Diversifié
- › Diversifié sécurité
- › Diversifié opportunité
- › Diversifié revenu

VOS AUTRES OUTILS DE VENTE



28



DES RÊVES DE GENS COMME VOUS

Gabrielle, 54 ans, aime découvrir le monde et profiter du grand air. Dans le cadre de son emploi en commerce international, elle voyage fréquemment, notamment en Europe et en Asie.



Au quotidien, Gabrielle aime les activités sociales, l'art et le plein air. Elle prend des cours de peinture depuis quelques années et expose depuis peu à la galerie du coin. Amatrice de lecture, sa bibliothèque regorge d'œuvres de littérature québécoise et internationale. Elle aimerait bien publier une histoire un jour!

Le yoga est sa grande passion. Elle a découvert ce sport lors d'un voyage en Inde. Gabrielle aime la quiétude et la simplicité qui se dégage du yoga.

Pour sa retraite, Gabrielle rêve de découvertes! Son tapis de yoga sous le bras et son livre à la main, elle aimerait parcourir les terres encore inconnues à ses yeux.

Afin de pouvoir réaliser ses rêves de retraite, Gabrielle a rencontré son conseiller financier. Ensemble, ils ont établi qu'une partie de son épargne pourra lui permettre de bénéficier d'un revenu garanti la vie durant. Quant à ses projets de voyages et à ses nombreuses activités, Gabrielle pourra assurément les réaliser grâce à l'autre partie de son épargne, qui demeurera investie avec un potentiel de croissance et une minimisation des frais.

Gabrielle aime la simplicité de pouvoir retrouver toutes ses économies au même endroit et la certitude de pouvoir vivre sa retraite de rêve.

Possédant déjà des investissements dans la série Classique 75/75 du Programme Épargne et Retraite IAG depuis plusieurs années, Gabrielle a choisi :

La simplicité et le pouvoir de choisir parmi un monde de possibilités;

La série AVIE pour un revenu garanti à vie.

Et vous, de quoi rêvez-vous?



Lise et Jacques, **60 et 62 ans**, sont en couple depuis leur jeune âge. Ils exploitent un cabinet de courtiers immobiliers, une entreprise familiale qu'ils ont bâtie il y a une trentaine d'années.



30

Grands-parents de cinq petits-enfants, ils ont le bonheur de pouvoir consacrer plus de temps à leur famille. En effet, depuis quelques mois, ils délèguent davantage de responsabilités au sein de l'entreprise à leurs trois enfants en prévision de leur retraite dans un horizon d'environ 5 ans.

Amateurs de pêche et de marches en forêt, Lise et Jacques aiment se retrouver en nature à leur chalet. Loin du stress de la vie quotidienne, le chalet est l'endroit idéal pour les rencontres familiales. Acquis il y a quelques années, c'est un projet à long terme pour eux et ils aimeraient bien y apporter des rénovations et en faire un leg familial.

Travailleurs autonomes, Lise et Jacques ont toujours privilégié les investissements sécuritaires et les garanties. En prévision de leur retraite prochaine et afin de leur permettre de réaliser leurs rêves, ils ont rencontré leur conseiller financier. Avec lui, ils ont convenu que lorsqu'ils seront prêts à percevoir leur revenu de retraite, ils bénéficieront chacun d'un revenu garanti la vie durant. En choisissant chacun de transférer une partie de leurs investissements en revenu garanti à vie, ils pourront avoir la certitude d'obtenir un revenu stable et garanti pour le reste de leur vie. Puis, ils pourront utiliser leurs autres investissements pour réaliser les rénovations au chalet, lorsqu'ils jugeront qu'il serait bien de le faire, ou même tout autre projet qui leur tient à cœur.

À leur retraite, Lise et Jacques veulent pouvoir être assurés d'une sécurité de revenu et avoir la possibilité de léguer leurs biens à leurs proches en cas de décès.

Possédant déjà des investissements dans la série Ecoflex 100/100 du Programme Épargne et Retraite IAG depuis plusieurs années, Lise et Jacques ont choisi :

La sécurité d'un revenu garanti à vie et la protection du patrimoine au décès;

La série ÀVIE pour un revenu garanti à vie.

Et vous, de quoi rêvez-vous?

Pierre, 65 ans, est un travailleur passionné. Architecte de formation, Pierre a toujours rêvé d'être son propre patron afin de pouvoir faire ses propres choix et prendre les décisions.



Propriétaire d'un cabinet privé depuis bientôt 35 ans, il a eu l'occasion de collaborer à de nombreux projets d'envergure pour l'embellissement de sa ville, ce dont il est très fier.

Dans ses temps libres, Pierre aime jouer au golf et au tennis. Avec un couple d'amis, sa femme et lui ont investi dans un condo en Floride où ils aimeraient passer de plus en plus de temps et ainsi pouvoir pratiquer leurs passe-temps même durant la saison froide.

Pierre étant travailleur autonome, il a toujours pris soin d'épargner une partie de ses revenus afin de pouvoir s'assurer une retraite paisible. En matière d'épargne, Pierre est un investisseur qui tient à faire ses propres choix.

À l'aube de la retraite, Pierre a rencontré son conseiller financier. Ensemble, ils ont convenu que Pierre avait besoin d'un revenu garanti à vie pour s'assurer de pouvoir réaliser ses projets de retraite. De plus, Pierre désire conserver une liberté de choix et un potentiel de croissance, et aussi avoir accès à son épargne en cas de besoin.

Pierre a choisi :

De bénéficier d'un revenu garanti à vie tout en conservant un potentiel de croissance.

La série **ÀVIE** du Programme Épargne et Retraite IAG

Et vous, de quoi rêvez-vous?



Luc et Anne, **55 et 52 ans**, sont des gens prudents de nature et d'autant plus vigilants depuis que des gens près d'eux ont vécu une importante perte financière.



Anne est analyste au gouvernement et Luc est ébéniste à la maison. Ils ont deux enfants qui fréquentent l'université et demeurent toujours à la maison.

Au fil des années, ils ont investi dans les études de leurs enfants ainsi que dans l'aménagement de l'atelier de Luc à leur domicile. Leurs temps libres sont essentiellement consacrés à la course à pied, au vélo et au jardinage. En prévision de leurs beaux jours, ils ont opté pour la sécurité et ont investi dans divers placements garantis.

Leur retraite, Anne et Luc souhaitent pouvoir en profiter au maximum, après s'être consacrés à leurs enfants et à leur carrière. Ils aimeraient faire des voyages en vélo et participer à diverses courses à pied partout dans le monde.

Afin de réaliser leurs rêves de retraite, Anne pourra compter sur un fonds de pension auquel son employeur contribue. Comme Luc est travailleur autonome, ils ont rencontré leur conseiller financier. Ensemble, ils ont établi une stratégie qui permettra à Luc de sécuriser ses avoirs dans les années qui précéderont sa retraite en plus de bénéficier d'un revenu garanti à vie une fois sa retraite venue. De plus, il pourra décider du moment de sa retraite et conservera l'accès à

ses investissements en cas de besoin.

Luc et Anne sont rassurés. C'est la solution parfaite pour combler leur besoin additionnel de sécurité.

Luc a choisi :

De sécuriser ses avoirs en vue de la retraite et d'obtenir la certitude de bénéficier d'un revenu garanti à vie.

La série **ÀVIE** du Programme Épargne et Retraite IAG

Et vous, de quoi rêvez-vous?

Les avantages des fonds distincts

Programme Épargne et Retraite IAG

Qu'est-ce qu'on entend par « fonds distincts »?

Les fonds distincts sont distribués exclusivement par les compagnies d'assurance vie. En vue de préserver les intérêts des investisseurs, l'actif de ces fonds est géré séparément de ceux de la compagnie, d'où l'appellation « fonds distincts ». Par rapport aux fonds communs de placement, les fonds distincts se différencient principalement par le fait qu'ils offrent des garanties.

À l'Industrielle Alliance, notre large éventail de fonds distincts compétitifs et performants vous offre toute la flexibilité voulue pour diversifier votre portefeuille de façon optimale. Nous avons constitué notre premier fonds en 1969 et, depuis, notre gamme de fonds de placement n'a cessé de grandir. L'une de nos principales forces est de vous offrir plusieurs équipes de gestionnaires de portefeuilles de très grande renommée sur les marchés des fonds d'actions canadiennes, des fonds d'actions internationales et des fonds spécialisés.

En vue de satisfaire à tous vos besoins financiers, nos fonds de placement Programme Épargne et Retraite IAG peuvent être choisis sous forme de :

régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

régimes d'épargne non enregistrés

comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)

comptes de retraite immobilisés (CRI)

fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)

fonds de revenu viager (FRV)

Les garanties de vos placements

Tous nos fonds distincts comportent des garanties qui servent entre autres à amortir les chutes occasionnées par les replis des marchés financiers. Elles assurent une protection de la valeur de votre épargne sans compromettre les perspectives de rendement attendu, un avantage indéniable sur lequel vous pourrez compter pendant votre retraite ou lorsque vous en aurez le plus besoin.

Les garanties offertes dans votre Programme Épargne et Retraite IAG :

- La garantie à l'échéance
- La garantie au décès
- La garantie de revenu à vie

Pour en savoir davantage sur les garanties applicables à nos fonds, parlez-en à votre conseiller.

Ce document (F13-452) est disponible dans le centre de documentation de l'extranet et sur commande.



Comparaison entre les fonds distincts du Programme Épargne et Retraite IAG et les fonds communs de placement

Les fonds distincts du Programme Épargne et Retraite IAG comportent tous les avantages des fonds communs de placement en plus de vous offrir des caractéristiques distinctives qui en font des choix financiers de premier ordre.

AVANTAGES COMMUNS

	FONDS DE PLACEMENT PROGRAMME ÉPARGNE ET RETRAITE IAG	FONDS COMMUNS DE PLACEMENT
Mise en commun des placements	■	■
Rendement lié à la fluctuation de divers titres boursiers	■	■
Investissement dans des contrats non enregistrés et enregistrés (CELI, REER, FERR, CRI, FRV et REER immobilisé)	■	■
Large éventail de choix de fonds	■	■
Flexibilité d'investissement (contribution minimale de 25 \$/mois)	■	■
Accès au capital en tout temps	■	■
Gestionnaires de fonds professionnels hautement reconnus	■	■
Valeur unitaire calculée et diffusée tous les jours	■	■
Transferts entre les différents fonds sans frais de rachat	■	■
Possibilité d'effectuer certains retraits sans frais de rachat	■	■

AVANTAGES DISTINCTIFS DES FONDS Programme Épargne et Retraite IAG

Garantie applicable, à l'échéance ou au décès, sur les dépôts effectués	■	
Protection de la plus-value réalisée sur les dépôts effectués	■	
Protection de la valeur successorale au décès (sans frais d'homologation)*	■	
Protection possible contre les créanciers*	■	
Continuité de vos cotisations en cas d'invalidité (versements effectués par l'Industrielle Alliance)*	■	
Garantie d'un organisme de protection du consommateur*	■	
Possibilité d'obtenir un revenu garanti à vie	■	

* Certaines conditions s'appliquent.

PLUSIEURS BONNES RAISONS

d'épargner chez nous!

Faites fructifier votre épargne en toute quiétude

- › Profitez du potentiel de croissance des marchés tout en bénéficiant d'une protection de votre épargne
- › Conservez les gains réalisés malgré une baisse des marchés
- › Évitez les frais d'homologation au décès et faites profiter d'un versement rapide et confidentiel à vos héritiers¹

Confiez votre épargne à une entreprise centenaire qui bénéficie d'une excellente solidité financière

Choisissez les fonds d'investissement qui vous conviennent

- › Profitez de l'expertise de nos gestionnaires primés
- › Bénéficiez d'une gestion simplifiée de vos investissements grâce à nos solutions gérées

Obtenez une vue d'ensemble de votre situation financière grâce à la possibilité d'épargner et de recevoir un revenu en vertu d'un seul et même contrat

Nous calculons pour vous les montants à inclure dans votre déclaration de revenu

- › Nul besoin de conserver l'historique de vos transactions et de procéder à des calculs complexes.

Une protection plus rassurante!

La société Assuris² protège diverses garanties d'assurance, notamment le capital-décès, le revenu mensuel et la valeur de rachat, ainsi que les valeurs capitalisées au titre des produits offerts par les compagnies d'assurance vie.

Encore + de quiétude à l'égard de vos contributions

Si les investissements dans votre contrat sont effectués par PAC (prélèvements autorisés par chèque), vous pouvez assurer la continuité de vos versements en cas d'invalidité en souscrivant la protection Contribution en cas d'invalidité unique à l'Industrielle Alliance.

¹ Les frais d'homologation peuvent varier selon votre province de résidence et votre situation personnelle (ils ne s'appliquent qu'à l'extérieur du Québec). Nous vous recommandons d'en discuter avec votre conseiller financier.

² Assuris est une société sans but lucratif chargée de protéger les assurés canadiens si leur compagnie d'assurance fait faillite.



Un abri + sûr contre les créanciers

Il est possible de rendre insaisissables les sommes accumulées dans votre contrat Programme Épargne et Retraite IAG de l'Industrielle Alliance en désignant un bénéficiaire approprié.

Province de Québec

Lorsque le bénéficiaire désigné est le conjoint (marié ou uni civilement), l'ascendant* ou le descendant* du titulaire ou lorsque le bénéficiaire est désigné à titre irrévocable, les droits conférés par le contrat sont insaisissables.

* Ascendant : parents et grands-parents
Descendants : enfants et petits-enfants

Toutes les provinces, excepté le Québec

Pour que le contrat soit insaisissable, une relation doit exister entre le **rentier** et le bénéficiaire. Le bénéficiaire désigné peut être : le conjoint*, l'enfant ou le petit-enfant, le parent, toute personne désignée à titre irrévocable.

* Le conjoint de fait est exclu dans certaines provinces du Canada.

Vous aimeriez cotiser à un REER ou rattraper le temps perdu en profitant de vos droits de cotisation inutilisés? Obtenez rapidement les capitaux nécessaires grâce à notre programme d'emprunt REER. Quant à notre prêt pour investissement – offert pour nos régimes d'épargne non enregistrés –, il s'adresse aux personnes désireuses d'investir des sommes importantes afin d'accroître le plus possible le rendement de leurs placements.

Sous réserve d'une garantie applicable au décès ou à l'échéance, tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du titulaire de la police, et sa valeur peut augmenter ou diminuer en fonction de la valeur marchande des éléments d'actif de chacun des fonds de placement. Avant d'investir dans les fonds distincts, vous devriez consulter la *Notice explicative*, qui renferme une description des principales caractéristiques des fonds. À noter que les rendements passés des fonds ne sont pas une garantie des rendements futurs.

Les fonds de portefeuille, pour vous simplifier la vie

L'Industrielle Alliance offre un vaste éventail de fonds gérés par des professionnels hautement compétents, dont plusieurs de renom.

Toutefois, procéder à un choix judicieux qui soit le plus approprié pour chacun de vos clients peut parfois sembler ardu. C'est pourquoi nous vous offrons **3 solutions clé en main** composées de fonds de portefeuille de qualité, savamment sélectionnés, qui sauront satisfaire vos clients.



Pourquoi opter pour les fonds de portefeuille?

- › Pour la **simplicité** et l'**efficacité**
- › Pour une **diversification optimale**
- › Pour profiter d'une **approche multigestion** mise en place par des experts
- › Pour que le portefeuille de vos clients demeure conforme à leur profil d'épargnant

Voici nos 3 solutions clé en main :

Les fonds **DIVERSIFIÉS**

Nom des fonds	Gestionnaire de fonds	Gestionnaires de portefeuilles (gestionnaire principal : Clément Gignac)
Diversifié	Industrielle Alliance	Équipe de gestionnaires IA
Diversifié sécurité	Industrielle Alliance	Équipe de gestionnaires IA
Diversifié opportunité	Industrielle Alliance	Équipe de gestionnaires IA
Diversifié revenu	Industrielle Alliance	Équipe de gestionnaires IA

Les fonds **FOCUS** (5 fonds : Prudent, Modéré, Équilibré, Croissance, Audacieux)

Composition	Gestionnaire de fonds	Gestionnaires de portefeuilles
Obligations	Industrielle Alliance	François Lalande, Christian Pouliot, Louis Gagnon
Actions canadiennes – valeur	Industrielle Alliance	Luc Fournier
Actions canadiennes (Dynamique)	Fonds Dynamique	Cecilia Mo
Actions canadiennes (Taylor AM)	Taylor Asset Management	David Taylor
Actions mondiales (Templeton)	Placements Franklin Templeton	Peter M. Moeschter
Actions mondiales	Industrielle Alliance	S. Ipek, P. Chapdeleine, P. Trottier
Actions mondiales à petite capitalisation (Deutsche AWM)	Deutsche Asset & Wealth Management	Équipe de gestionnaires

Les fonds SÉLECTION (5 fonds : Prudent, Modéré, Équilibré, Croissance, Audacieux)

Composition	Gestionnaire de fonds	Gestionnaires de portefeuilles
Obligations	Industrielle Alliance	François Lalande, Christian Pouliot, Louis Gagnon
Stratégie d'obligations de sociétés	IA Clarington	Dan Bastasic
Dividendes croissance	Industrielle Alliance	Gil Lamothe
Actions canadiennes (Leon Frazer)*	Leon Frazer & Associates	Ryan Bushell, D. Kee
Actions canadiennes à petite capitalisation (QV)	QV Investors	Équipe de gestionnaires
Opportunités mondiales (Radin)	Radin Capital Partners	Brad Radin
Actions américaines IA	Industrielle Alliance	Pierre Trottier
Actions américaines (Sarbit)	Sarbit Advisory Services	Larry Sarbit

*Nom du fonds sous-jacent : Fonds Actions canadiennes modéré

Ce qui les différencie

Composition	DIVERSIFIÉS	FOCUS	SÉLECTION
Profil du client	Investisseurs qui souhaitent bénéficier de l'expertise de gestionnaires pour modifier la composition du fonds selon le risque encouru et sa vision du marché	Investisseurs qui souhaitent que leur tolérance au risque soit respectée en tout temps, peu importe le contexte économique	Investisseurs qui croient en la valeur ajoutée que peut apporter un gestionnaire expérimenté et en la liberté d'action de ce dernier
Approche	Approche de répartition de l'actif basée sur les prévisions économiques et du marché	Approche basée sur la diminution du risque grâce à un rééquilibrage mensuel	Approche basée sur une gestion active de la répartition de l'actif, du rééquilibrage et du choix des fonds
Objectif	Maximiser le rendement en s'ajustant aux tendances du marché	Maximiser le rendement en conservant, en tout temps, un degré de risque conforme au profil de l'investisseur	Maximiser le rendement et tendre à minimiser les pertes en périodes de recul
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> Ces portefeuilles sont gérés par plusieurs gestionnaires de l'Industrielle Alliance (revenu fixe, actions canadiennes, actions mondiales) et par un stratège (répartition entre les liquidités, les obligations, les actions canadiennes et les actions étrangères). La répartition entre les différentes classes d'actif est déterminée par le stratège, selon ses prévisions économiques et du marché, tandis que la sélection des placements est confiée aux gestionnaires, chacun étant spécialisé dans une classe d'actif. Les gestionnaires de ces fonds de portefeuille jouissent d'une grande latitude quant au risque encouru, ce qui fait des fonds diversifiés les seuls fonds de portefeuille dont le profil d'investisseur peut être modifié selon le contexte économique. 	<ul style="list-style-type: none"> Cette famille comprend 5 fonds de portefeuille, composé chacun de plusieurs sous-fonds. Les pondérations diffèrent selon le profil d'investisseur. Ces fonds de portefeuille font appel à l'expertise de gestionnaires de l'Industrielle Alliance et à l'expertise de gestionnaires externes réputés. La sélection des fonds repose sur la combinaison de plusieurs styles de gestion. La répartition entre les classes d'actif et la pondération de chacun des fonds est respectée en tout temps et ne peut que légèrement dévier de la cible en fonction du contexte économique. Pour ce faire, les fonds de portefeuille sont rééquilibrés mensuellement. Ces fonds de portefeuille doivent toujours respecter la tolérance au risque de l'investisseur. 	<ul style="list-style-type: none"> Cette famille comprend 5 portefeuilles de fonds, composé chacun de plusieurs sous-fonds qui peuvent être modifiés, remplacés ou dont la pondération peut être changée au besoin. Les pondérations diffèrent selon le profil d'investisseur. La sélection des fonds repose principalement sur l'expertise et les convictions des gestionnaires. Le comité de gestion bénéficie de la flexibilité voulue pour dévier de plus ou moins 10 % par rapport à la répartition cible de chaque classe d'actif. La sélection et la pondération des fonds sont discrétionnaires et relèvent d'un comité de gestion. Les gestionnaires de ces fonds de portefeuille jouissent d'une légère latitude quant au risque encouru, en raison du rééquilibrage qui, effectué au moment opportun, permet de profiter des tendances du marché. Cette latitude ne permet toutefois pas de changer de profil d'investisseur.

Sommaire du produit

Programme Épargne et Retraite IAG



Placements



Épargne



Revenu de retraite

Votre partenaire de confiance.



Sommaire du produit

Le Programme Épargne et Retraite IAG comprend la série Classique 75/75, la série 75/100, la série Ecoflex 100/100 ainsi que la série ÀVIE.

Vos clients peuvent bénéficier d'un plan d'épargne intégré qui combine tous leurs objectifs : placements, épargne pour des projets spéciaux, épargne-retraite, revenu de retraite et protection du patrimoine au décès. Avec la série Classique 75/75, vos clients à la recherche de rendement peuvent accéder à un grand nombre de fonds distincts à un taux de frais se rapprochant de celui des fonds communs. En investissant dans la série 75/100, ils peuvent bénéficier d'une protection complète en cas de décès à moindre coût. Vos clients les plus prudents peuvent tirer avantage des excellentes garanties offertes par la série Ecoflex 100/100. Enfin, vos clients à la recherche de la sécurité d'un revenu stable garanti à vie peuvent l'obtenir avec la série ÀVIE.

Le Programme Épargne et Retraite IAG assure à vos clients la tranquillité d'esprit pendant toute leur retraite, mais aussi pendant toute leur vie active.

Régimes offerts

- › Régime d'épargne non enregistré
- › CELI : compte d'épargne libre d'impôt
- › REER : régime enregistré d'épargne-retraite
- › CRI : compte de retraite immobilisé
- › REER immobilisé
- › FERR : fonds enregistré de revenu de retraite
- › FRV : fonds de revenu viager

Autres options d'investissement*

- › Prêt REER (montant octroyé : jusqu'à 25 000 \$)
- › Prêt pour investissement (prêt maximum : 500 000 \$)
- › Achat périodique par sommes fixes (APSF) : Le titulaire de la police investit une prime initiale dans le Fonds Marché monétaire. Chaque mois, un montant déterminé par le titulaire de la police est automatiquement transféré du Fonds Marché monétaire pour être investi dans les fonds qu'il a choisis. Ce processus d'achat doit s'échelonner sur une période déterminée (entre six et douze mois).

* Ces options ne sont pas offertes dans l'étape Revenu de la série ÀVIE.

Âge maximum à l'émission¹

	Âge maximum à l'émission
Régime d'épargne non enregistré/CELI	90 ²
REER et CRI	71
FERR et FRV (si transfert en provenance d'un REER/CRI)	71
FERR et FRV (si transfert en provenance d'un FERR/FRV)	90 ²

¹ L'âge maximum à l'émission peut varier selon la législation applicable. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* (F13-772).

² L'âge maximum à l'émission pour l'étape Épargne de la série ÀVIE est de 80 ans.

OPTIONS DE PLACEMENT

Fonds à intérêt garanti

- › Fonds à intérêt quotidien (FIQ)
- › Fonds à intérêt garanti pour les termes à taux fixe de :
 - › 1 mois (renouvelable automatiquement)
 - › 1 à 5 ans
 - › 10 ans
- › Fonds à intérêt garanti à taux progressif de :
 - › 5 ans

Séries de fonds

Le Programme Épargne et Retraite IAG est composé de quatre séries de fonds distincts ayant chacune ses propres garanties et son propre choix de fonds :

- › Série Classique 75/75
- › Série 75/100
- › Série Ecoflex 100/100
- › Série ÀVIE*

Afin de connaître la liste de fonds offerts dans chaque série ainsi que les codes des fonds, veuillez vous référer au document *F13-1000 Coup d'oeil sur les fonds et Codes de fonds*.

En tout, on compte 76 fonds répartis dans 8 catégories

- › Fonds de revenu
- › Fonds diversifiés
- › Fonds hybrides
 - › canadiens
 - › mondiaux
- › Fonds d'actions canadiennes
- › Fonds d'actions américaines et internationales
- › Fonds spécialisés
- › 2 familles de fonds de portefeuille¹
 - › Sélection
 - › Focus
- › Fonds pour un revenu garanti à vie

¹ Chacune des deux familles est composée de plusieurs fonds sous-jacents. Les fonds Sélection et les fonds Focus sont rééquilibrés périodiquement afin de conserver une répartition d'actif cible fondée sur le profil d'investisseur.

Renseignements sur les taux d'intérêt

Les taux en vigueur ainsi que les rendements se trouvent à l'adresse www.inalco.com.

* Contrats émis à compter du 24 novembre 2014

Investissement minimum dans les fonds

	Série Classique 75/75	Série 75/100	Série Ecoflex 100/100	Série AVIE	
				Étape Épargne	Étape Revenu
Prime minimale pour établir un contrat	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	25 000 \$
Investissements minimums subséquents	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Minimum par fonds	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	100 \$
Minimum PAC	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	s. o.

Contrats FERR et FRV – Versement minimum initial	Fonds à intérêt garanti
› Série AVIE – Étape Revenu : 25 000 \$	› Versement minimum initial : 500 \$
› Autres séries : 10 000 \$	
› Dépôts forfaitaires ou transferts : 500 \$	

Valeur unitaire

La valeur unitaire de chaque fonds est déterminée chaque jour ouvrable et est disponible sur le site Internet de la Compagnie et dans l'extranet.

Ratio de frais de gestion (RFG)

Les ratios de frais de gestion varient en fonction de la série choisie et du niveau de risque de chaque fonds et se situent entre 2,08 % et 3,54 %. Pour en connaître plus sur le RFG de chacun des fonds, veuillez consulter

l'Aperçu des fonds (F14-10) ou la *Notice explicative* (F13-772), qui se trouvent dans le centre de documentation de l'extranet.

Frais

Les frais sont établis le 31 décembre de chaque année, lorsque toutes les transactions ont été traitées. Un quart des frais sont versés à la Compagnie chaque trimestre, à la date d'anniversaire de la série (ou à la première date d'évaluation suivant cette date), au moyen d'un rachat d'unités de la série. La catégorie de taux de frais est déterminée selon la volatilité des fonds.

Catégorie de taux de frais	Taux de frais – série 75/100	Taux de frais – série Ecoflex 100/100	Taux de frais – série AVIE ¹ – étape Épargne
Catégorie 1	0,10 %	0,25 %	0,10 %
Catégorie 2	0,20 %	0,40 %	0,25 %
Catégorie 3	0,30 %	0,50 %	0,40 %
Catégorie 4		0,65 %	0,50 %
Catégorie 5		0,75 %	

¹ Contrats émis à compter du 24 novembre 2014

Modes de souscription

Frais d'acquisition reportés (frais pour le client)

Année du rachat des unités	Frais pour le client en pourcentage de la valeur marchande
1 ^{re} année	5,5 %
2 ^e année et 3 ^e année	5,0 %
4 ^e année et 5 ^e année	4,0 %
6 ^e année	3,0 %
7 ^e année	2,0 %
8 ^e année et suivantes	0 %

Avec récupération de commission durant 3 ou 5 ans (frais pour le conseiller)

Il n'y a aucuns frais pour le client. Une récupération de commission s'applique au conseiller durant les 3 ou les 5 premières années, et le pourcentage de récupération décroît chaque mois. Pour connaître les détails, veuillez vous référer à votre barème de commissions.

Frais d'acquisition initiaux (aucuns frais de rachat)

Le titulaire de la police et le conseiller négocient des frais d'acquisition pouvant se situer entre 0 % et 5 % de la prime à investir dans les fonds. Les frais d'acquisition sont ensuite versés au conseiller.

Pour connaître les détails des frais applicables aux fonds à intérêt garanti, consulter la *Notice explicative* (F13-772), que vous trouverez dans le centre de documentation de l'extranet.

Rachat

› Tout rachat doit être d'au moins 100 \$.

› Si l'option Frais d'acquisition reportés est sélectionnée, des frais de rachat peuvent s'appliquer, sauf pour les rachats effectués au cours d'une année civile et qui n'excèdent pas le plus élevé de : 1) 10 % de la valeur marchande du contrat la dernière journée ouvrable de

l'année précédente, plus 10 % des primes investies dans le contrat au cours de l'année courante*; ou 2) le retrait annuel minimum d'un FERR, qui doit être effectué en vertu du contrat, selon les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

* Lors d'un rachat en vue d'un transfert vers une autre institution, l'escompte des frais sur le 10 % ne s'applique pas.

Transferts entre fonds

Les transferts de fonds au sein de la même série ou entre les séries sont permis sans frais de transaction et sans frais de rachat.

Option de transfert au décès

Au décès du crédientier, le contrat peut être maintenu en vigueur au profit de l'époux ou du conjoint de fait, qui est alors déclaré crédientier survivant, afin que ce dernier puisse continuer de bénéficier des avantages du contrat. L'époux ou le conjoint de fait, lorsque non spécifiquement désigné au contrat, pourra choisir de devenir le crédientier survivant au décès du crédientier.

Administration

<i>Proposition</i>	F17
<i>Proposition électronique</i>	F17E
<i>Votre profil d'investisseur</i>	F51-122
<i>Notice explicative et contrat</i>	F13-772
<i>Aperçu des fonds</i>	F14-10

Quatre séries offrant chacune des garanties uniques dans un seul et même contrat

Garanties	Série Classique 75/75	Série 75/100	Série Ecoflex 100/100	Série AVIE*
Date d'échéance de la garantie (T)	Établissement automatique : 31 décembre de l'année où le crédientier atteint l'âge de 100 ans	Établissement automatique : 31 décembre de l'année où le crédientier atteint l'âge de 100 ans	- Si le titulaire est âgé de 57 ans ou plus lors de l'investissement initial : Établissement automatique de la date d'échéance à 15 ans de la date de l'investissement initial. - Si le titulaire est âgé de moins de 57 ans lors de l'investissement initial : Le titulaire peut choisir la date d'échéance, qui : › doit se situer entre 60 et 71 ans et ; › à au moins 15 ans de la date d'investissement initial dans la série	Établissement automatique : 31 décembre de l'année où le crédientier atteint l'âge de 100 ans
Garantie à l'échéance Le plus élevé entre la valeur marchande et :	› 75 % de toutes les primes investies dans les fonds ⁽¹⁾	› 75 % de toutes les primes investies dans les fonds ⁽¹⁾	› Plus de 15 ans avant l'échéance : 100 % des dépôts ⁽¹⁾ (75 % si âge du crédientier ≥ 72 ans ⁽¹⁾) › 15 ans et moins avant l'échéance : 75 % des nouveaux dépôts ⁽¹⁾	75 % de toutes les primes investies dans les fonds ⁽¹⁾
Garantie au décès Le plus élevé entre la valeur marchande et :	› 75 % de toutes les primes investies dans les fonds ⁽¹⁾	› 100 % des dépôts effectués avant l'âge de 80 ans ⁽¹⁾ › 75 % des dépôts effectués à ou après 80 ans ⁽¹⁾	› 100 % des dépôts effectués avant l'âge de 80 ans ⁽¹⁾ › 75 % des dépôts effectués à ou après 80 ans ⁽¹⁾	› 100 % des dépôts effectués avant l'âge de 80 ans ⁽¹⁾ › 75 % des dépôts effectués à ou après 80 ans ⁽¹⁾
Garantie de revenu Investissements dans l'étape Épargne durant 10 ans ou plus	s. o.	s. o.	s. o.	Étape Épargne Garantie de revenu minimum : 100 % de toutes les primes investies durant 10 ans ou + + 75 % de toutes les primes investies durant – de 10 ans } x Taux de revenu minimum ⁽²⁾ Taux de revenu minimum de 5 % à 65 ans. Étape Revenu Revenu AVIE = Le plus élevé entre : Garantie de revenu minimum et Valeur marchande x taux de revenu courant ⁽³⁾
Garantie de revenu Aucun investissement dans l'étape Épargne durant 10 ans ou plus ou Investissements directement dans l'étape Revenu	s. o.	s. o.	s. o.	Étape Épargne Aucune garantie de revenu minimum ne s'applique. Étape Revenu Revenu AVIE : Valeur marchande x taux de revenu courant ⁽³⁾
Revalorisation des garanties	Aucune revalorisation permise	Garantie à l'échéance › Aucune revalorisation permise Garantie au décès › Le client peut effectuer une revalorisation 1 fois par an jusqu'à l'âge de 80 ans.	Garantie à l'échéance › Plus de 15 ans avant l'échéance : Le client peut effectuer une revalorisation jusqu'à 4 fois par an. › 15 ans avant l'échéance : Revalorisation automatique › Moins de 15 ans avant l'échéance : Aucune revalorisation permise Garantie au décès › Plus de 15 ans avant l'échéance : Le client peut effectuer une revalorisation jusqu'à 4 fois par an. › 15 ans avant l'échéance : Revalorisation automatique › Moins de 15 ans avant l'échéance : Le client peut effectuer une revalorisation 1 fois par an jusqu'à 80 ans.	Garantie à l'échéance Aucune revalorisation permise Garantie au décès › Étape Épargne : Le client peut effectuer une revalorisation 1 fois par an jusqu'à l'âge de 80 ans. Garantie de revenu › Étape Revenu : Revalorisation automatique tous les trois ans.

⁽¹⁾ Réduite en proportion des rachats

⁽²⁾ Il varie en fonction de l'âge auquel votre client commence à recevoir son revenu. La grille de taux de revenu minimum est fixe et incluse au contrat.

⁽³⁾ Le taux de revenu courant est revu périodiquement et est établi en fonction de l'âge, du sexe et du niveau des taux d'intérêt. Après le début du versement, le revenu ne peut que varier à la hausse en cas de revalorisation.

* Contrats émis à compter du 24 novembre 2014

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la *Notice explicative et Contrat de rente à capital variable* (F13-772) ou au *Guide du produit* disponibles dans le centre de documentation de l'extranet.



Série ÀVIE

Pour un revenu
garanti à vie!

Pierre,
architecte et propriétaire
d'un cabinet privé

Le pouvoir de choisir

Contactez-moi, pour toute question ▼

Yves Lavigne

Planificateur financier
Conseiller en sécurité financière
Assureur-vie agréé

☎ : 514.385.3369

✉ lavigne@assurezvotreavenir.com
🌐 www.assurezvotreavenir.com

Pour conserver une liberté de choix et un potentiel de croissance tout en bénéficiant d'un revenu garanti à vie, faites comme Pierre et **choisissez la série ÀVIE du Programme Épargne et Retraite IAG.**

Retrouvez l'histoire complète de Pierre à la page 31 de votre magazine.

